



LE TRAIT D'UNION

N° 128



JUILLET 2025

Association des Retraités de TECHNIP

TECHNIP ENERGIES - immeuble ORIGINE

2126, boulevard de la Défense - CS 10266

92741 NANTERRE CEDEX – France

a.rtp@external.technipenergies.com

www.artechnip.org

TENNIS : Coaching Français à l'honneur au tournoi de Roland Garros 2025

Gilbert FAUREL

La joueuse **Coco GAUFF** (USA) qui vient de gagner le tournoi de Roland Garros, est en effet entraînée par Jean-Christophe Faurel, fils cadet de **Gilbert Faurel**, notre ancien collègue.

Ancien joueur professionnel sur le circuit ATP, Jean-Christophe a atteint la 140ème place mondiale, avant de se reconvertir dans le coaching avec succès.

Il a ainsi amené Adrian Mannarino à 22ème place en 2018.



Puis commence, début 2019, une belle aventure avec Coco Gauff, jeune fille de 15 ans pleine de talent et de promesse. Patrick Mouratoglou appelle JC pour lui conseiller de contacter le père de Coco qui cherche un entraîneur pour sa fille. Après interview et long test d'entraînement, JC est retenu. Le courant passe avec Coco et aussi avec les parents de Coco, Corey et Candi, tous deux anciens sportifs de haut niveau, respectivement en basket et heptathlon.

Très vite, Coco progresse au classement mondial. La Cocomania s'installe.... et atteint son paroxysme quand **Coco bat Venus Williams au 1^{er} tour de Wimbledon en juin 2019, à 15 ans !** Elle progresse au 138ème rang mondial.

Et la progression continue en 2020.

2020 : année du covid, JC est contraint de quitter les USA en juin car la délivrance des visas est suspendue. Il doit mettre fin à sa coopération avec Coc

Début 2024, JC règle enfin ses problèmes de visa et Coco le rappelle à ses côtés.
L'aventure peut recommencer.

Avec succès !

Elle remporte Roland-Garros en double en juin avec comme partenaire, la Tchèque Kateřina Siniaková.

L'année 2024 se termine magnifiquement : elle gagne en novembre les Masters de Riyadh, tournoi réservé aux 8 meilleures joueuses du monde.

Et enfin, **samedi 7 juin 2025, Coco gagne les Internationaux de France à Roland Garros, au terme d'un match à la dramaturgie exceptionnelle, contre la n°1 mondiale, Aryna Sabalenka.**

Coco s'offre ainsi un 2^{ème} tournoi du Grand Chelem après celui de l'US Open en 2023 et conforte sa 2^{ème} place au classement mondial.

Bravo Coco ! et Bravo JC !

Et maintenant, Wimbledon !



SOMMAIRE

Couverture : Le Marais Poitevin (photo Bernadette Kiény, juin 2025)

TENNIS :

- Jean-Christophe Faurel et Coco Gauff – page 2

SOMMAIRE –

page 3

ASSURANCE SANTÉ :

- Remboursement des frais de santé lors de voyages à l'étranger – page 4

ÉDITORIAL

- Les beaux jours ??? – page 5

REPAS GASTRONOMIQUE -

page 6

NOUVELLES DE LA FNAR-UFR

- Lettre de la CFR au 1^{er} Ministre – page 8
- Au Fil des Jours (AFJ N°-210 à 212) – page 9

REVUE DE PRESSE

- « Le Particulier » mars à mai 2025 – page 12

TECHNIP ÉNERGIES et TECHNIPFMC

- Résultats Financiers de Technip Énergies au 1^{er} trimestre 2025 – page 15
- Résultats Financiers de TechnipFMC au 1^{er} trimestre 2025 – page 18

ACTIVITÉS et PROJETS de TECHNIP-ÉNERGIES et TECHNIPFMC

- Technip Énergies – page 21
- TechnipFMC – page 22

ILS ONT FAIT TECHNIP :

- Il pleut des boulons sur Koniambo - page 24

DÉCOUVERTES :

- La pente d'eau de Montech – page 28

ENTRE RETRO ET NOSTALGIE :

- Les cinémas de quartier - page 33

ARTS & CULTURE

- Le coin des artistes : Goéland ou Mouette ?- page 39
- Chroniques de voyages : Réserve ornithologique de Vedanthangal - page 40

LOISIRS

- Déjeuner croisière à Paris – page 48

NÉCROLOGIE

- Hommage à ceux qui nous ont quittés – page 49

MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE

- Nouveaux adhérent(e)s, Modifications des coordonnées, Démissions, Radiations – page 51

4^{ème} de couverture

- Iles Lofoten - page 52

0~0~0~0~0

La réalisation de ce numéro a été effectuée avec la participation de :

Daniel Bailly – Ewa Daniel – Claudine Ducluzeau – Gilbert Faurel – Alain Gibellini – Bernadette Kiény –
Franck Kiény – Patrick Gourdon – Huguette Livernault – Alain Mascarin – Michel Metzger – Bernard Millou –
François Moreau – Michel Pinaz – Philippe Robin – Pierre Roux – Eric Villemin

Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés ainsi que les ateliers de reprographie de TECHNIP ENERGIES



INFORMATION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE SANTÉ LORS DE VOYAGES À L'ÉTRANGER

Patrick GOURDON

Beaucoup de nos adhérents sont des fréquents voyageurs, notamment vers des destinations à l'étranger. Lors de la survenance de problèmes de santé imprévus pendant des séjours à l'étranger que se passe-t-il pour le remboursement des frais médicaux intervenus sur place ?

VOYAGES dans des PAYS de l'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEE).

Il s'agit de voyages dans les pays de l'Union Européenne, le Royaume Uni, la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Il est fortement recommandé de se procurer préalablement la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) qui garantit un accès direct au système de santé public dans le pays de séjour dans les mêmes conditions que celles appliquées à un assuré social de ce pays. Il vous suffit de présenter votre CEAM lors de votre consultation.

Comment obtenir votre CEAM ?

La démarche est simple, il suffit de commander votre carte idéalement 15 jours avant le départ. Elle est gratuite, valable 2 ans. Elle est individuelle, chaque membre de la famille qui voyage doit avoir la sienne.

Il y a 3 façons d'en faire la demande :

- Par internet sur votre compte Ameli à la rubrique Mes demandes.
- Par téléphone au 3646.
- En vous rendant dans un point d'accueil de votre CPAM.

La CEAM permet la prise en charge de vos soins inopinés dans le pays visité et couvre les soins jugés médicalement nécessaires pendant votre séjour local. En revanche **la CEAM ne vous couvre pas si vous partez dans l'intention de recevoir des soins programmés à l'étranger.**

Si vous n'avez pas obtenu localement la prise en charge de vos soins vous pouvez à votre retour en France présenter à votre CPAM les factures avec les justificatifs de paiement accompagnés du formulaire S3125-12267 *Soins reçus à l'étranger*. Votre CPAM traitera les dépenses selon les taux appliqués en France.

Il sera également nécessaire que vous transmettiez parallèlement une copie des mêmes justificatifs à notre

complémentaire santé WTW qui traitera sa prise en charge complémentaire éventuelle en fonction de la position retenue par l'assurance maladie et selon les garanties du contrat.

VOYAGES dans des PAYS HORS de l'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN.

Si vous partez dans un pays hors EEE, seuls les soins médicaux urgents et imprévus pourront éventuellement être pris en charge par votre CPAM lors de votre retour en France. À cet effet il conviendra de présenter les factures avec les justificatifs de paiement accompagnés du formulaire S3125-12267 *Soins reçus à l'étranger* à votre CPAM qui les traitera selon les mêmes taux que ceux appliqués pour les mêmes soins en France.

Nous recommandons que vous transmettiez parallèlement une copie de la même documentation à notre complémentaire santé WTW qui traitera sa prise en charge complémentaire éventuelle en fonction de la position retenue par l'assurance maladie et selon les garanties du contrat.

ASSURANCE VOYAGES À L'ÉTRANGER

De nombreux produits sont proposés par les assureurs avec différentes formules selon le type et le niveau de couverture souhaités, les pays de destination et la durée de voyage. Certains couvrent seulement l'assistance et le rapatriement, d'autres couvrent également les frais de santé déboursés à l'étranger. Tout dépend de vos préférences, de votre appréciation de votre niveau de couverture déjà existant.

À cet égard il est recommandé de payer vos voyages par carte bancaire, Visa, Mastercard, Amex ou équivalents, afin de bénéficier des assurances déjà incluses.

VOTRE CONTACT À L'ARTP

En cas de besoin de conseil pour l'assurance de vos voyages ou de difficultés rencontrées avec l'assurance maladie et/ou WTW pour la prise en charge de vos frais de santé, l'ARTP se tient à votre disposition pour vous assister. Votre contact est Patrick Gourdon qui peut être joint au tél et mail suivants : 06 65 18 83 69 et patpgourdon@orange.fr



Daniel BAILLY - Président de l'ARTP

EDITORIAL du TU128

Les beaux jours ???

Vague à l'âme...

Je renonce à commenter l'actualité mondiale. En relisant mes éditoriaux des années passées, je m'aperçois que plus j'en parle, plus la situation se dégrade. C'est ballot comme on dit dans ma province d'origine. Alors de quoi « éditorialiser » ?

En regardant une émission récente sur la pollution énorme des mers, des rivières et donc des poissons et des humains par le plastique et ses dérivés, il m'est revenu le temps où Technip s'enorgueillissait d'avoir construit près de la moitié des unités de polyoléfines dans le monde. Le monde brûle et nous regardons ailleurs avertissait Jacques Chirac à l'assemblée plénière du IV^e Sommet de la Terre le 2 septembre 2002 à Johannesburg.

Mais n'avons-nous pas été les propres incendiaires. Certes nous ne pouvions prévoir que les bouteilles et sacs plastique non biodégradables fabriqués à partir de nos unités de polyéthylène, polypropylène et polychlorure de vinyle se retrouveraient dans les mers et océans. Depuis lors, Technip est devenu Technip Energies Nouvelles et travaille pour la transition énergétique et ... le recyclage de plastiques avec REJU, une nouvelle société spécialisée dans le recyclage du PET présent dans les textiles (voir TU123 page 32). Bravo ! Happy end !

Après tout, les carburants produits dans les raffineries construites par Technip ne sauraient être tenus responsables des accidents de la route !

Un TU complet

Le repas gastronomique au club direction fut une réussite (compte rendu plus loin). Nous espérons pouvoir le réitérer par de nouvelles sessions.

Gilbert Faurel, dont le fils Jean-Christophe vient de défrayer la chronique tennistique, nous relate cet événement.

Patrick Gourdon présente les couvertures de frais de santé à l'étranger, utile à la veille des vacances d'été.

Les rubriques traditionnelles de Philippe Robin, Huguette Livernault et Alain Mascarin vous apportent l'actualité des retraites, de TEN. Et de TechnipFMC.

J'ai commis une nouvelle chronique de l'inspection relative au projet de Koniambo en Nouvelle Calédonie en espérant qu'elle vous distraira.

Michel Metzger présente la pente d'eau de Montech, un site insolite en Tarn et Garonne.

Claudine Ducluzeau évoque avec nostalgie les anciens cinémas de quartier.

Éric Villemin nous a fourni un dessin d'oiseau marin et un nouveau reportage de voyage en Inde.

Enfin nous rendons hommage à nos collègues disparus.

**Notez-bien, un projet de déjeuner-croisière bistronomique sur la Seine
en bateau-mouche vous est proposé pour le vendredi 3 octobre.
Dépêchez-vous de vous inscrire avant le 14 juillet, si vous êtes intéressés.**

Bon d'ici là ...

Bel été ...

Jusqu'à l'Assemblée Générale du jeudi 16 octobre

et à la Réunion de l'antenne Lyonnaise le jeudi 27 novembre !

6 MAI 2025 : UNE RENCONTRE SYMPATHIQUE ET UN REPAS GASTRONOMIQUE AU CLUB DE DIRECTION



Le sondage à mains levées lors de notre réunion cocktail du 27 mars nous avait indiqué un certain engouement pour notre projet de repas au club Direction d'Origine. Prudemment nous avons mis en place une inscription sur la base « *early birds* » : premiers sollicitant premiers inscrits au repas. Mais cette précaution s'avéra inutile.

La date en cette période de ponts (1er et 8 mai) était peut-être peu propice ? Mais nous étions quand même 27 à profiter de cette opportunité ce qui convient à la capacité d'accueil du club

Trois tables de 9 avaient été dressées et un buffet installé pour les entrées.

Au cours d'une brève allocution de bienvenue, Daniel Bailly rappela que cet événement était l'aboutissement d'une longue demande qui avait échoué en juin 2023 et c'est grâce à une rencontre récente avec Bruno Vibert -responsable de la gestion du club Direction- que le projet a pu sortir des cartons.

Nous en remercions Bruno qui a également consenti une participation au prix du repas pour que celui-ci rentre dans notre budget



Accueil des convives. Dressage des tables impeccable



Allocution de bienvenue de Daniel Bailly

Après l'installation à table nous avons été invités à se servir l'entrée en buffet.

Le plat principal, le plat de fromages et le dessert furent ensuite servis à table, le tout agrémenté d'un verre de vin blanc et d'un verre de vin rouge d'excellente cuvée



Le buffet

Hélène Gauthey – Managing Director – nous fit l'honneur et l'amitié de venir nous saluer et nous donner les dernières informations d'actualité de TEN

En fin de repas et « au café » les discussions allaient bon train et une bonne ambiance régnait

Le chef de cuisine Laurent Gondry -et son adjoint – vinrent nous rejoindre et furent félicités à l'unanimité par les participants pour la qualité des mets et rendez-vous a été pris pour de nouveaux repas.

Mention également à Sandrine Martin et son équipe qui ont assuré un super service, professionnel, et qui nous a prévenu discrètement ... qu'il conviendrait de quitter les lieux à 15 :00 h. Message reçu et appliqué même si certains d'entre nous auraient bien voulu prolonger les échanges...



3 tables de 9 couverts, 27 convives



Huguette Livernault - Gerard Barrouilhet
Philippe & Martine Robin



Jean-Jacques Lacheteau - Didier Briffaud
François Girodet - Françoise Briand



Françoise Briand - Evelyne Chanoinat
Huguette Livernault - Gerard Barrouilhet



Nicole & Jean Laurent - Daniel Bailly
Jean François Reiter



Claude Renaud, - François Deliot,
Alain Gibellini



Jean & Sylviane Allain - Nicole & Jean
Laurent - Daniel Bailly



Irene Durot - Mme Tran - Francis Durot - Trach Tran
Serge Chantreuil - Bernard Ducourthial
Martine Limage - Ewa Daniel



Serge Chantreuil, - Bernard Ducourthial, - Martine Limage,
Christian Cussoneau



Merci à Hélène Gauthey qui est venu nous saluer



Le chef Gondry et son adjoint ont été vivement félicité



Monsieur le Premier ministre
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 3 mai 2024

Objet : Maintien du pouvoir d'achat des retraités

Monsieur le Premier ministre,

La Confédération Française des Retraités est forte d'un million et demi d'adhérents provenant de toutes les catégories socioprofessionnelles, anciens du secteur privé comme du secteur public, salariés et non-salariés. Elle défend notamment le pouvoir d'achat des seize millions de retraités, la création d'un régime de retraite universel et la mise en place d'un système de santé adapté à tous les âges.

Plusieurs ministres de votre gouvernement ont fait état à diverses reprises de la nécessité de trouver des économies destinées à réduire le déficit des comptes publics de notre pays.

Si cette intention paraît louable, elle ne saurait cependant justifier une mesure de sous-indexation des pensions par rapport à une inflation encore très pesante. Le Code de la Sécurité sociale prévoit un mécanisme dont l'objectif est de maintenir le pouvoir d'achat de nos retraités. Or ce mécanisme a été très souvent ignoré ce qui a conduit à une érosion de ce pouvoir d'achat, érosion que reconnaissent d'ailleurs des organismes officiels tels France Stratégie. Elle explique qu'une part toujours plus grande des retraités français atteigne ou glisse sous le seuil de pauvreté.

Représentant désormais plus d'un quart de la population française, les retraités, dont le sens civique n'est plus à démontrer, ne demandent pas de faveur mais attendent de l'exécutif la sauvegarde de leurs moyens d'existence et a minima l'application stricte des dispositions du Code de la Sécurité sociale.

Cette exigence légitime est régulièrement amendée de fait par la contribution de l'ensemble des citoyens, dont les retraités, au remboursement de la dette sociale (Taxes et impôts, CRDS) que les déficits récurrents imposent.

Convaincu que vous comprendrez la forte inquiétude de nos adhérents et que vous serez sensible à leur situation, je vous remercie de l'attention bienveillante que vous voudrez bien apporter à notre demande et vous prie de recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président de la CFR
Pierre Erbs

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités
83-87 avenue d'Italie - 75013 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00 – Accès : Métro Tolbiac
Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr - Site : www.retraite-cfr.fr

Du 8 avril 2024 au 8 juin 2025



Extraits des bulletins d'informations interne AFJ - N° 210 à 212

Extraits par Philippe Robin

AFJ N° 210 - Avril 2025

La dématérialisation des services publics et les pratiques numériques des seniors

Le dernier numéro de la « Lettre d'information Recherche sur le vieillissement », publication de la CNAV, s'intéresse aux pratiques et usages numériques des personnes âgées.

Si la dématérialisation des démarches administratives s'impose progressivement comme une norme nouvelle du service public et que 70 % des seniors ont un usage régulier d'Internet, 27 % déclarent ne jamais s'y connecter, soit près de 4 millions de personnes âgées. Les notions d'éloignement ou de « fracture numérique » qualifient ainsi les logiques d'isolement des personnes disposant de capacités informatiques réduites.



Dans le cas des services publics, l'égal accès de chacun et chacune est un droit garanti par la Constitution. L'enjeu est d'autant plus complexe que

la réalisation de démarches en ligne suppose de coupler compétences administratives et compétences numériques, accroissant d'autant les risques d'isolement et de nonaccès aux droits.

Outre ces compétences spécifiques, la question de l'accessibilité englobe celle de la navigabilité des sites : les troubles visuels et cognitifs, qui rendent les formats numériques actuels inadaptés, appellent des adaptations ergonomiques telles que la simplification des interfaces, le recours à des caractères adaptés et l'introduction de contenus en audiodescription.

Dans cet esprit, le guide CNAV pour l'autonomie numérique des seniors vise à accompagner les pratiques numériques des seniors afin de limiter les risques d'exclusion. Mais la dématérialisation des services publics pose un défi plus large d'inclusion de tous les publics : un Français sur deux déclare rencontrer des difficultés pour réaliser des démarches en ligne (Baromètre Arcom) et 28 % d'entre eux disposent de capacités numériques faibles (Insee). Au-delà de la solidarité intergénérationnelle, l'accessibilité rejoint donc des problématiques plus transversales d'accès aux droits sociaux.



https://www.cnsa.fr/sites/default/files/2024-04/guide_autonomie_numerique_cnav_cnsa.pdf

Alain PELC - Administrateur CNAV

AFJ N° 211 - Mai 2025

Vous aussi, devenez Représentant des Usagers !

Savez-vous qu'en tant que bénévole d'une Association fédérée au sein de la FNAR, vous avez la possibilité de représenter officiellement les patients et leur familles, pour défendre leurs droits et être leur porte-parole auprès des établissements de santé ou au sein d'instances de santé ?

Qu'est-ce qu'un représentant des usagers ? Un représentant des usagers (RU) est une personne qui défend bénévolement les droits et les intérêts de tous les usagers de la santé. Il exprime leurs besoins individuels et collectifs pour contribuer à l'amélioration du système de santé. Il intervient pour cela dans les hôpitaux ou les cliniques, ainsi que dans les instances de santé publique à l'échelon local, départemental, régional et national.

Quelles sont les missions du représentant des usagers ? Les RU formulent des recommandations et travaillent prioritairement sur le respect des droits des usagers, leur accueil, la qualité et la sécurité des soins et plus généralement le parcours de l'utilisateur et l'organisation du système de santé.

À chaque niveau décisionnel du système de santé, les RU observent ce système à travers le prisme de l'utilisateur et font entendre ce point de vue spécifique.



Qui peut devenir représentant des Usagers ?

Chacun peut décider de s'investir et devenir RU, à la condition d'être adhérent dans une association agréée du système de santé, ce qui est le cas de la FNAR qui porte l'agrément pour l'ensemble des Associations fédérées. Il n'est absolument pas nécessaire d'être un professionnel de santé pour devenir RU.

En revanche il est primordial de consacrer du temps pour se former et se documenter. Il existe de nombreux outils et guides, ainsi que des formations spécifiques, pour permettre aux RU de remplir leurs objectifs, à savoir faire valoir la parole et les droits des usagers et participer à l'amélioration du système de santé.

Comment ça se passe concrètement ? En réponse à des sollicitations individuelles des usagers : les représentants des usagers facilitent l'accès à l'information, répondent aux questions sur les droits en santé, écoutent les usagers qui ont une plainte et peuvent, si le patient le souhaite, l'accompagner lors de ses rencontres avec les médiateurs de l'établissement.

Au plan collectif : lorsqu'ils siègent en établissement de santé, les représentants des usagers proposent des actions pour améliorer l'organisation et la qualité de l'accueil et des soins. Ils peuvent participer à la mise en œuvre d'un questionnaire de satisfaction auprès des usagers, organiser des permanences d'écoute. Dans les instances nationales, régionales ou territoriales de santé, ils participent à l'élaboration et au suivi des politiques publiques de santé, en faisant entendre la voix et les préoccupations des usagers.

Le RU est bénévole mais un certain nombre de mesures ont été mises en place afin d'encourager son implication. En tant que RU, vous bénéficierez en effet de défraiements dans le cadre de vos déplacements pour réaliser votre mission. Les personnes salariées peuvent demander un congé de représentation à leur employeur.

Un accompagnement et des formations. Pour accompagner les RU, des formations sont régulièrement proposées. Tout nouveau RU a l'obligation de participer à 18h de formation de base dans les 6 mois suivants sa nomination.

Cette formation est gratuite et une indemnité de participation est versée. Au-delà des aspects techniques qui sont traités pour promouvoir la démocratie en santé, les formations sont des moments clés dans la vie du RU pour échanger et se retrouver avec d'autres militants de la démocratie en santé !

Et si vous aussi, vous deveniez RU ? Plusieurs mandats dans différentes instances sont à pourvoir. Si, en tant que bénévole de votre association, vous avez envie de vous impliquer pour défendre la place et les droits des usagers de la santé, nous vous invitons à contacter : Alain Pelc, référent RU pour la FNAR, en adressant un message à : ru@fnar.info.

Les campagnes de renouvellement sont en cours, ou à venir dans de nombreuses régions.

En revanche, elles seront closes à la date de parution de cet AFJ, en Centre-Val de Loire, et en Pays de la Loire.

Vous hésitez et souhaitez en savoir plus avant de vous lancer : Inscrivez-vous à une session « *Devenir RU, pourquoi pas moi ?* » (<https://www.france-assos-sante.org/formation/devenir-ru-pourquoi-pas-moi/>) organisée par France Assos Santé.

Alain PELC

AFJ N° 212 - Juin 2025

France Assos Santé appelle à la mobilisation pour une alimentation plus saine et durable dans nos supermarchés !



Aux côtés d'un collectif de 7 associations engagées pour la santé, les familles, la consommation responsable et la préservation de l'environnement, à savoir le

Réseau Action Climat, Foodwatch, la Fédération Française des Diabétiques, l'UNAF, la CSF et le CNAO, France Assos Santé a mené une enquête inédite sur les promotions alimentaires des 5 plus grandes enseignes de la grande distribution :

Leclerc, Carrefour, Intermarché, Système U, Lidl... ils se disent nos alliés pour « bien manger » et pour notre pouvoir d'achat, mais qu'en est-il vraiment ?



Le collectif a passé au crible près de 5 000 offres promotionnelles, pendant deux mois, et le résultat est sans appel :

- Seulement 1 promotion sur 10 porte sur des produits bons pour la santé, comme les fruits, légumes ou légumineuses !
- Deux tiers des promotions concernent des produits trop gras, trop sucrés, trop salés dont il faudrait limiter la consommation, comme les boissons sucrées, la charcuterie ou les biscuits et gâteaux industriels ;
- Et de trop nombreuses promotions incitent à surconsommer en achetant en grande quantité puisque 40 % des promotions proposent d'acheter en lot ou « 2+1 offert » pour des produits à fortement limiter selon les recommandations santé.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS pour faire bouger les lignes !

<https://www.france-assos-sante.org/bonnes-promos-pour-produits-bons>

En signant, interpellons massivement les distributeurs pour leur demander : d'augmenter à 50 % minimum la part de promotions pour des produits que le Programme National Nutrition Santé recommande de consommer davantage. d'augmenter la part des produits biologiques (hors ultra-transformation) pour qu'ils représentent au moins 10 % de l'ensemble des produits en promotion.

INITIATIV'Retraite s'engage avec les Centres de Prévention de l'AGIRC-ARRCO

Le 2 avril 2025, à l'occasion de l'Assemblée générale de la Fédération INITIATIV'Retraite (IR), Marie-Christine CHAMBE et Claudine CATINAUD, Directrice de l'Association des centres de Préventions de l'AGIRC-ARRCO (APCAA) ont signé un accord de partenariat visant à la promotion de la prévention santé pour une meilleure qualité de vie tout au long de la retraite, en facilitant notamment l'accès des adhérents à un bilan de prévention.

Les engagements de l'Association des Centres de Prévention Agirc-Arrco :

- L'ACPAA s'engage à proposer au public cible (préretraités de plus de 50 ans, et retraités de plus de 60 ans) une offre de bilans de prévention la mieux adaptée à la situation de chacun et, le cas échéant, proposer un parcours de prévention.
- Afin de favoriser les relations entre l'ACPAA et les représentants régionaux de l'IR, des rencontres ou réunions de suivi pourront avoir lieu dans les locaux de l'ACPAA

- L'ACPAA pourra également être sollicitée pour coanimer des conférences sur les différents thèmes de la prévention en santé.

La Fédération INITIATIV'Retraite s'engage à promouvoir l'action de l'ACPAA au travers de différentes actions :

- Faire connaître l'ACPAA au travers des conférences qui seront proposées aux adhérents de l'IR.
- Promotion de l'ACPAA au travers de la mise à disposition de dépliants de l'ACPAA
- Promotion de l'ACPAA en relayant auprès des adhérents de l'IR l'existence des bilans de prévention et la possibilité d'en bénéficier

Chaque partie s'engage à informer son réseau respectif de la convention et à lui apporter toute information utile à la conclusion de partenariats locaux.

Cet accord reflète l'engagement des deux Associations en faveur de la promotion de la prévention et des actions du "bienvieillir" chez les retraités et préretraités.

Le site de l'ACPAA : <https://www.centrede-prevention.f>

Si d'autres Associations étaient intéressées par un accord de même nature avec l'ACPAA, elles peuvent contacter à la fédération INITIATIV'Retraite : Alain Pelc (alain.pelc@gmail.com) ou Bruno Lachesnaie (blachesnaie@gmail.com) pour une mise en contact avec l'ACPAA.

*Alain PELC et Bruno LACHESNAIE
INITIATIV'Retraite*

REVUE DE PRESSE

Huguette LIVERNAULT

Lu dans les numéros « *Le Particulier* » de mars à mai 2025

Projet de plan pluriannuel de travaux : que faut-il voter lors de l'assemblée générale de copropriété ?

Désormais obligatoire en copropriété, le plan pluriannuel de travaux recense les projets pour les 10 années à venir. Et son adoption en assemblée générale engage la copropriété à les réaliser.

Établir un projet de plan pluriannuel de travaux (PPT) devient obligatoire pour toutes les copropriétés. Il recense les travaux à réaliser dans les 10 ans à venir. S'il est ensuite adopté en AG, la copropriété s'engage à réaliser tout ou partie des travaux qu'il préconise.

PPPT ou PPT, quelle différence ?

- **Le projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT)** est une proposition de travaux à réaliser dans les parties communes de l'immeuble. Il est établi à partir d'une étude de la structure du bâtiment, de ses équipements et de sa performance énergétique. Il peut s'appuyer sur un diagnostic de performance énergétique (DPE) ou sur un diagnostic technique global (DTG), s'ils ont été réalisés. C'est ce projet qu'il est désormais obligatoire d'établir.
- **Le plan pluriannuel de travaux (PPT)** correspond au PPPT partiellement ou intégralement voté par les copropriétaires. C'est le plan définitif qui précise les travaux à effectuer, leur calendrier et leur financement. Il engage alors la copropriété à réaliser les travaux votés, comme toutes les décisions prises en AG.



Que contient le PPPT ?

Le projet de PPT recense les travaux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble, à la préservation de la santé et de la sécurité des occupants, à la réalisation d'économies d'énergie et à la réduction des émissions

de gaz à effet de serre. Les travaux préconisés sont hiérarchisés et font l'objet d'une proposition d'échéancier sur les 10 années suivant son établissement.

Le projet de PPT s'accompagne d'une estimation du coût de chaque chantier et d'une évaluation du niveau de performance énergétique que les travaux permettent d'atteindre.

Qui réalise le PPPT ?

La mise en œuvre du projet de PPT doit être confiée à un professionnel justifiant de compétences dans le domaine des modes constructifs traditionnels et contemporains, des matériaux de construction, des pathologies et de la thermique des bâtiments, notamment (décret n° 2022-663 du 25.4.22).

L'entreprise choisie doit attester être indépendante à l'égard du syndic, des fournisseurs d'énergie et des entreprises intervenant dans l'immeuble. Elle doit également justifier avoir souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle qui précise les compétences couvertes.

Comme pour tout marché ou devis, une mise en concurrence s'impose.

Que devient le PPPT ?

Lorsque la copropriété a voté l'élaboration d'un PPPT en AG, le syndic inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée suivante la question de l'adoption du projet et des travaux qu'il préconise.

- **1^{er} cas Le projet n'est pas adopté.** Le syndic le représentera aux AG annuelles suivantes.

- **2^{ème} cas Le PPPT adopté devient un PPT qui contient :** les travaux prescrits par le projet ainsi que ceux votés par les copropriétaires ; l'ordre de réalisation des travaux, selon leur urgence ; un calendrier de réalisation ; une estimation du coût des travaux adoptés ; une répartition budgétaire, ainsi qu'une répartition des dépenses sur 10 ans.

Copropriété : les plans pluriannuels de travaux n'ont pas la cote.

Après les copropriétés de grande taille, c'est au tour des plus petits ensembles de s'atteler à l'élaboration d'un projet de plan pluriannuel de travaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les copropriétés de plus de 15 ans et de moins de 50 lots principaux, qui représentent

70 % des immeubles, doivent élaborer un projet de plan pluriannuel de travaux (PPT) – l'obligation est déjà en vigueur pour les plus grosses copropriétés.

Le syndic doit donc inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale (AG) une résolution portant sur « les modalités d'élaboration » de ce projet (art. 14-2 de la loi n° 65-557 du 10.7.65). En pratique, il s'agit de décider à quel bureau d'études le confier.

Est-ce à dire que les copropriétaires sont prêts à s'engager dans cette démarche ? On peut en douter, selon l'Association des responsables de copropriété, qui constatait en décembre leur faible réactivité : *« L'absence de vote, lorsque la question est inscrite, s'explique principalement par la mauvaise rédaction de la résolution. Le plus souvent, le syndic se contente de reprendre le texte de loi, sans la moindre précision justifiant l'intérêt de la démarche et expliquant sur quoi les copropriétaires s'engagent »*.

La balle est dans le camp du conseil syndical, qui doit amorcer la discussion avec les copropriétaires en amont de l'AG et pressentir plusieurs bureaux d'études, pour faire avancer les choses.

La rénovation d'un immeuble nécessite de la préparation et de l'argent. Faute de l'une ou de l'autre, nombre de copropriétés reportent des chantiers pourtant indispensables et, lentement mais sûrement, leur état se dégrade.

Est-il raisonnable de dépenser 5 400 € pour réaliser un plan pluriannuel de travaux avec un immeuble de 18 lots ?

Cette somme n'est évidemment pas négligeable, mais elle semble dans la norme. Elle serait même « *dans la fourchette basse* » de ce qui est communément pratiqué, comme le constate Rachid Laaraj, fondateur du courtier en syndic Syneval, la facture pouvant atteindre « *jusqu'à 10 000 €, voire 15 000 €, même pour un petit ensemble* ».



Obligatoire dans les immeubles d'habitation construits depuis plus de 15 ans (art. 14-2 de la loi du 10.7.65), la réalisation d'un plan pluriannuel de travaux (PPT) vise à identifier et hiérarchiser les chantiers indispensables au

bon entretien du bâtiment, à évaluer leur montant et à les programmer, par ordre d'urgence, à un horizon de 10 ans. Cela suppose une analyse du bâti, mais également de la performance énergétique de l'immeuble, et doit s'accompagner d'une estimation du niveau de cette dernière après l'achèvement des travaux. « *Un travail complexe, qui nécessite, certes, une visite des parties communes et de quelques-uns des appartements de l'immeuble, mais se fait avant tout sur la base de l'analyse des documents remis par le syndic au professionnel chargé de réaliser le PPT* », explique Olivier Safar, syndic parisien et président du pôle francilien de l'Union des syndicats de l'immobilier (Unis).

La liste de ces documents est plus ou moins longue selon les spécificités du bâtiment et de ses équipements ; elle inclut, a minima, le détail des différents travaux entrepris par le passé – ravalement de façade, réfection de toiture, etc. – ainsi que les contrats d'entretien de l'ascenseur, de la chaufferie, des installations d'eau ou des canalisations. Un examen qui prend généralement plusieurs jours, et justifierait le prix.

Plan pluriannuel de travaux : toutes les copropriétés concernées dès 2024 ou au plus tard en 2025.

Que doit contenir Le PPT ? Le plan pluriannuel de travaux a pour vocation de planifier les travaux à entreprendre dans la prochaine décennie et les dépenses qui en découlent.

Cette feuille de route est élaborée à la suite d'une analyse du bâti et des équipements collectifs, et éventuellement du diagnostic de performance énergétique (DPE) collectif et/ou du diagnostic technique global (DTG). Il comprend :

- la liste des travaux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble, à la préservation de la santé et de la sécurité des occupants, à la réalisation d'économies d'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- une estimation du niveau de performance que les travaux (ci-dessus) permettent d'atteindre ;
- une estimation sommaire du coût de ces travaux et leur hiérarchisation ;
- une proposition d'échéancier pour les travaux dont la réalisation apparaît nécessaire dans les 10 prochaines années.
- Le PPT doit être actualisé tous les 10 ans. Les travaux prescrits par le PPT (et le cas échéant par le DTG) et leur échéancier, doivent être intégrés dans le carnet d'entretien de l'immeuble.

L'adoption du PPT

Plusieurs étapes conduisent à l'adoption d'un plan pluriannuel de travaux. Elles s'étalent sur plusieurs mois et nécessitent au moins deux assemblées générales (AG).

L'élaboration du projet de plan

Le syndic doit inscrire à l'ordre du jour de l'AG les modalités d'élaboration du projet de PPT (étude qui combine au moins l'analyse du bâti et des équipements de l'immeuble). Celles-ci sont votées à la majorité simple de l'article 24 (majorité des voix exprimées des copropriétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance). Le projet doit être réalisé par un professionnel indépendant du syndic de la copropriété, des fournisseurs d'énergie et des entreprises intervenant sur l'immeuble et les équipements sur lesquels porte le projet de plan pluriannuel de travaux. Il est désigné en assemblée générale.



Le diagnostic technique global, un préalable facultatif

Les copropriétaires peuvent décider, à la majorité simple de l'article 24, de faire réaliser un diagnostic technique global (DTG) afin de s'informer sur la situation technique générale de leur immeuble, le cas échéant en vue d'élaborer un plan pluriannuel de travaux (PPT). Ce DTG n'est actuellement obligatoire que lors de la mise en copropriété d'un immeuble, sinon il reste facultatif. Il comporte une analyse de l'état apparent des parties communes et des équipements communs, un état technique de l'immeuble au regard de la réglementation, une analyse des améliorations possibles de la gestion technique et patrimoniale de l'immeuble et un diagnostic de performance énergétique. Il donne également une évaluation sommaire du coût et une liste des travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble, à la préservation de la santé et de la sécurité des occupants et à la réalisation d'économies d'énergie, pour les 10 ans à venir. Le contenu du DTG sera présenté à la première assemblée générale qui suit sa réalisation. Ses conclusions seront présentées à tout acquéreur d'un lot de la copropriété. Notez que si le DTG n'est pas obligatoire, le syndic doit tout de même organiser un vote concernant la décision de la question de l'adoption

Si le projet fait apparaître la nécessité de réaliser des travaux dans les 10 ans, le syndic doit inscrire à l'ordre du jour de cette AG, la question de l'adoption de tout ou partie du projet de PPT. Cette adoption est votée à la majorité absolue de l'article 25 (majorité des voix de tous les copropriétaires). Lorsque l'AG n'a pas adopté tout ou partie du projet de PPT, le syndic doit à nouveau inscrire cette question de l'adoption à l'ordre du jour de chaque AG suivante appelée à approuver les comptes (ou les décisions relatives à la mise en œuvre de l'échéancier du PPT adopté).

Il est important de savoir que si l'adoption d'un plan pluriannuel de travaux est obligatoire, la réalisation des travaux préconisés reste en revanche soumise à l'arbitrage des copropriétaires.

Le contrôle de l'administration

Dans le cadre de l'exercice de la police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, l'autorité administrative compétente (maire, préfet, président d'établissement public de coopération intercommunale) peut à tout moment demander au syndic de lui transmettre le plan pluriannuel de travaux adopté (art. 14-2 de la loi du 10.7.1965). L'objectif ? Vérifier que les travaux programmés permettent de garantir la sauvegarde de l'immeuble et la sécurité de ses occupants.

Si le PPT adopté n'est pas transmis dans le délai d'un mois à compter de la notification de la demande, l'autorité administrative peut élaborer (ou actualiser) d'office le projet de PPT, à la place du syndicat des copropriétaires, et aux frais de ce dernier ! Il en va de même si le plan ne prescrit pas les travaux nécessaires à la préservation de la sécurité des occupants de l'immeuble. Le syndic doit alors, dès réception du projet de PPT notifié par l'autorité administrative, convoquer une AG, afin qu'elle se prononce sur la question de l'adoption de tout ou partie de ce projet de plan.



RÉSULTATS FINANCIERS de TECHNIP ÉNERGIES Premier Trimestre 2025

Alain MASCARIN

CONFIRMATION DES PREVISIONS

Technip Energies a publié ses résultats pour le premier trimestre 2025, le 30 avril 2025.

- Chiffre d'affaires en hausse de 22%,
- EBITDA récurrent en augmentation de 18 %,
- Prise de commandes de 663 Millions d'euros,
- Résultat dilué par action en accroissement de 12%.

Dans sa présentation, Arnaud Pieton, Directeur Général de Technip Energies a ainsi commenté les résultats du premier trimestre 2025 : *« Technip Energies (T.EN) a réalisé un excellent début d'année 2025, avec une croissance annuelle de 22 % de son chiffre d'affaires et de 19 % de son EBITDA. Cette performance reflète la qualité de nos prises de commandes au cours des deux dernières années et la concentration constante de nos équipes sur l'exécution.*

Les prévisions du Groupe pour 2025 sont confirmées, avec une croissance soutenue du chiffre d'affaires et des marges d'EBITDA sectorielles inchangées. La visibilité sur la réalisation de projets s'est améliorée depuis le début de l'année et, en conséquence, nous relevons les prévisions de chiffre d'affaires du segment pour 2025. Compte tenu de l'incertitude entourant les politiques et l'environnement macroéconomique, nous avons élargi la fourchette de chiffre d'affaires de notre segment à cycle court : Technologie, Produits et Services. Les fondamentaux de T.EN sont solides : nous disposons d'un carnet de commandes de premier ordre, ce qui nous permet de couvrir un chiffre d'affaires important, nous générons des flux de trésorerie disponibles constamment élevés et notre bilan est solide, ce qui nous permet de redistribuer des liquidités à nos actionnaires et de saisir des opportunités d'investissement créatrices de valeur.

Alors que nous avons entamé l'année 2025 avec un carnet de commandes record, notre priorité absolue est l'exécution. Cela implique l'achèvement de projets clés au cours des prochains trimestres, ainsi que la poursuite de la montée en puissance des grands projets remportés en 2023 et 2024. Parallèlement, nous progressons sur nos initiatives stratégiques, notamment la mise en œuvre de notre plan d'accélération numérique qui générera 100 millions d'euros d'économies annualisées au-delà de 2028.

T.EN reste très actif en termes d'engagement client et de propositions d'offres sur plusieurs de nos marchés. Notre portefeuille commercial reste intact, avec plus de 70 milliards d'euros d'opportunités pour les deux prochaines années, bien diversifiées par zone géographique et par marché. Nous proposons à nos clients des schémas d'approvisionnement et d'exécution flexibles pour leur permettre d'avancer dans leurs projets, avec l'assurance des capacités de livraison et de la solidité financière de T.EN. Forts de notre engagement client et de la maturité de certains prospects, nous restons optimistes quant à nos perspectives de prises de commandes pour les périodes à venir.

À titre d'exemple, en avril, nous avons remporté un contrat majeur aux États-Unis pour Blue Point Number One ATR, la plus grande usine de production d'ammoniac bas carbone au monde. Ce contrat met en lumière nos capacités éprouvées en matière de modularisation et de réalisation d'installations à grande échelle intégrant des technologies de pointe. Technip Energies contribue à la solution d'un effort mondial en faveur d'une décarbonation pragmatique et ambitieuse. »

1. CHIFFRE D'AFFAIRES, TRESORERIE

Les données financières sont en euros, établies selon la norme comptable IFRS (norme Européenne) ajustés pour prendre en compte les résultats des projets suivant la proportion de participation de Technip Energies dans les projets en joint-venture.

Définition des indicateurs :

- **EBIT récurrent ajusté** : représente le résultat avant les charges financières nettes et l'impôt sur le résultat,
- **EBITDA récurrent ajusté** : EBIT avant déduction des charges d'amortissement. Il mesure la rentabilité opérationnelle de l'entreprise.
- **Carnet de commandes ajusté** : valeur de vente estimée des commandes non exécutées
- **Prises de commandes ajustées** : contrats signés entrés en vigueur pendant la période.

Les informations sont détaillées avec les deux segments d'activités habituels :

- Livraisons de projets
- Technologies, produits et activités de services (TPS).

Les charges de direction du Groupe TEN (corporate) et supports du Groupe sont indiquées séparément.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2025 s'élève à 1 853 millions d'euros en augmentation de 22% par rapport à la même période de 2024 cette augmentation est essentiellement imputable au segment Livraison de projet.

L'EBITDA récurrent progresse de 19%, la marge d'EBITDA est sensiblement en baisse mais augmente sur le secteur TPS.

L'EBIT récurrent suit la même tendance avec un accroissement de 19%. La marge d'EBIT reste supérieure pour le segment Technologie, produits et services, 10,6% contre 7,2% pour Livraison de projet.

Les charges corporate s'élèvent à 17,4 millions.

Les charges non récurrentes ont représenté 9,9 millions pour ce trimestre (30 millions pour l'année 2004 entière).

Le résultat net est un bénéfice de 101 millions, en augmentation de 12% par rapport au premier trimestre 2024.

La trésorerie nette au 31/03/2025 s'élève à 4 029 millions sensiblement au même niveau qu'au 31/12/2024.

2. BOURSE et RENDEMENT

L'action T.EN a progressé de 36% depuis le début de l'année :

- Cours du 16/06/25 : 35€
- Rendement : 2,6%
- PER (price earning ratio) estimé 2025 : 14,16
- Consensus des analystes : Renforcer

Technip Energies a lancé un programme de rachat d'actions de 45 millions €, à fin mars le rachat s'élevait à 9 millions.

3. CARNET et PRISES DE COMMANDES

Les prises de commandes pour le premier trimestre 2025 se sont élevées à 663 millions à un niveau inférieur à 2024 et se répartissent à hauteur de 29% pour Livraison de projets et 71% pour Technologie, produits et services.

Le carnet de commandes a diminué de 7% comparé au 31/12/2024, pour atteindre 18,2 milliards d'euros ce qui équivaut à 2,7 fois le chiffre d'affaires de l'exercice 2024.

Principaux faits commerciaux sur le 1^{er} trimestre 2025 :

- **Technip Energies sélectionné par Uniper pour fournir l'ingénierie de base de la nouvelle centrale électrique à cycle combiné avec capture de carbone de Connah's Quay (Royaume-Uni).** Technip Energies a remporté un contrat d'ingénierie de conception initiale (FEED) pour la construction d'une nouvelle centrale électrique à cycle combiné à turbine à gaz (« CCGT ») avec captage et stockage du carbone (CSC), sur le site d'Uniper à Connah's Quay ; le projet Connah's Quay Low Carbon Power. L'installation serait connectée aux infrastructures de transport et de stockage de CO₂ situées à proximité du pôle Hynet, situé dans le nord-ouest du Royaume-Uni, l'une des régions les plus industrialisées du pays, avec d'importantes sources d'émissions de CO₂. Technip Energies, avec le soutien de Balfour Beatty et GE Vernova, fournira les services d'ingénierie de conception initiale (FEED) pour l'intégration de la CCGT avec le captage du carbone. Dans cette première phase, Technip Energies s'appuiera sur sa solution unique et de pointe de captage du carbone.

- **Rely accompagne Verso Energy pour le développement de sept usines de production de carburants électroniques dans le monde.** Rely, une joint-venture entre Technip Energies et John Cockerill, et Verso Energy ont signé un protocole d'accord (MoU) en vue du développement par Verso Energy de sept usines de production d'e-carburants dans le monde : quatre en France, deux en Finlande et une aux États-Unis. Ces installations devraient produire plus de 500 000 tonnes de carburant aéronautique durable par an, avec des émissions sur l'ensemble du cycle de vie jusqu'à 90 % inférieures à celles du kérosène conventionnel. Ce protocole d'accord constitue une première étape pour que Rely devienne le partenaire privilégié de Verso Energy pour la réalisation de toutes les études pré-FID (ingénierie de base, pré-FEED et FEED) de chacune de ces usines.

- **Technip Energies renforce sa présence en Inde avec un nouveau bureau et un centre de recherche et d'innovation.** Expansion stratégique en Inde avec l'ouverture d'un nouveau bureau près d'Ahmedabad, dans la Gujarat International Finance Tec-City (GIFT City), et l'inauguration d'un centre de recherche et d'innovation de pointe au sein du parc de recherche de l'Indian Institute of Technology Madras (IITM) à Chennai. Ces initiatives stratégiques renforcent la présence de Technip Energies en Inde, permettant à l'entreprise de fournir des solutions énergétiques innovantes, durables et rentables à ses clients, tant au

niveau national qu'international. Le nouveau bureau d'Ahmedabad est le quatrième centre opérationnel de Technip Energies en Inde.

- **Reju s'associe à Cibutex pour établir un écosystème textile circulaire.** Reju™, l'entreprise innovante de régénération textile-textile, et Cibutex, une coopérative d'entreprises dédiée à la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement textile plus durable, ont annoncé la signature d'un partenariat. Grâce à cette collaboration, Reju et Cibutex œuvreront à la création d'un écosystème entre les entreprises membres de Cibutex.

4. ACTIVITE PROJETS 1^{er} TRIMESTRE

Principaux faits marquant les projets du segment
Livraison de projet :

- **Extension de QatarEnergy North Field,(Qatar) :** Mise sous tension de l'usine en cours et première eau produite à partir de l'unité de dessalement.
- **Marsa LNG (Oman) :** Début de l'activité de battage.
- **Ruwais LNG (Emirats arabe unis) :** Activités de battage et début des premières fondations du train GNL.
- **Complexe d'Hydrocraquage d'Assiout (Egypte) :** Les activités de pré-mise en service ont commencé. ~10 millions d'heures de travail sans incident entraînant une perte de temps (LTI).
- **Projet énergie électrique Net Zéro Teeside Power (Royaume-Uni) :** Premières commandes émises, site officiellement ouvert en préparation de la phase de construction.

Pour le segment Technologies, produits et services :

- **Ineos project One (Belgique) :** La dernière livraison de modules de four est arrivée à Anvers et les fours ont été positionnés sur leurs fondations.
- **Extension de la raffinerie de produits renouvelables Neste - Projet d'accroissement des capacités, Rotterdam (Pays-Bas) :** 98% des équipements et matériaux livrés sur site et 73% d'avancement global du projet.
- **Extension de la raffinerie de Numarligarh (Inde) :** Transport et installation réussis de la colonne de distillation sous vide.
- **Projet de capture du carbone C10 de Rakkestad sur l'incinération des déchets (Norvège) :** Colonnes d'absorption et de stripping installées. Tous les principaux modules de procédé sont installés.
- **Rénovation du four à éthylène Shell Skyline EPF (Pays-Bas) :** Le quatrième four sur huit, a été mis en marche en mars.
- **AM Green Kakinada Project (Inde) - Rely :** Début de l'activité de boulochage.

5. PERSPECTIVES

Le carnet de commandes élevé permet de maintenir les perspectives de chiffre d'affaires ambitieuses de l'ordre de 10,5 Milliard d'euros pour l'exercice 2025, le maintien des marges d'EBITDA est confirmé, environ 8% pour le secteur livraison de projet et 13,5 % pour TPS.

La dynamique commerciale reste forte sur les marchés clés, notamment le GNL, les molécules bleues et les carburants durables.

RESULTATS DE TECHNIP ENERGIES (TEN) PAR SEGMENT D'ACTIVITE	2024 IFRS ajustés en millions d'Euros								2025 IFRS aj	
	Global 2021	Global 2022	Global 2023	1T2024	2T2024	3T2024	4T2024	Global 2024	Prévision pour 2025 actualisé	1T2025
Chiffre d'affaires ajusté de Technip Energies - TEN	6 667,1 €	6 424,3 €	6 014,6 €	1 520,8 €	1 643,6 €	1 806,5 €	1 884,0 €	6 854,9 €	7 à 7,8 B€	1 853,1 €
Livraison de Projets	5 364,4 €	5 023,8 €	4 078,2 €	1 045,5 €	1 164,5 €	1 285,6 €	1 362,0 €	4 857,6 €		1 402,7 €
Technology, Produits et Services (TPS)	1 302,7 €	1 400,5 €	1 936,4 €	475,3 €	479,1 €	520,9 €	522,0 €	1 997,3 €		450,4 €
Charges et dépenses (coût et frais des ventes)	5 905,2 €	5 593,0 €	5 494,6 €	1 296,8 €	1 410,1 €	1 574,3 €	1 738,1 €	6 313,3 €		1 702,6 €
Marge brute	761,9 €	831,3 €	520,0 €	224,0 €	233,5 €	232,2 €	145,9 €	541,6 €		150,5 €
Frais de R&D		49,5 €	62,2 €	14,1 €	20,1 €	16,5 €	22,8 €	72,9 €		14,1 €
EBITDA récurrent ajusté	540,5 €	560,1 €	540,4 €	136,6 €	144,7 €	157,9 €	168,7 €	607,9 €		162,0 €
en % du chiffre d'affaire	8,1%	8,7%	9,0%	9,0%	8,8%	8,7%	9,0%	8,9%		8,7%
amortissements et dépréciations	109,2 €	109,1 €	45,0 €	27,5 €	2,4 €	12,4 €	3,0 €	45,0 €		30,3 €
EBIT récurrent ajusté	431,0 €	451,1 €	451,1 €	110,5 €	116,5 €	129,4 €	139,1 €	495,8 €	Marge EBIT récurrente 7,0% à 7,5%	166,5 €
en % du chiffre d'affaire	6,5%	7,0%	7,5%	7,3%	7,1%	7,2%	7,4%			9,0%
Livraison de Projets	342,1 €	395,7 €	318,1 €	78,5 €	82,5 €	97,2 €	97,9 €	356,1 €		101,1 €
en % du chiffre d'affaire	6,4%	7,9%	7,8%	7,5%	7,1%	7,6%	7,2%	7,3%		7,2%
Technology, Produits et Services (TPS)	119,2 €	129,9 €	186,1 €	44,5 €	44,1 €	50,6 €	52,8 €	192,0 €		48,0 €
en % du chiffre d'affaire	9,2%	9,3%	9,6%	9,4%	9,2%	9,7%	10,1%	9,6%		10,7%
Corporate et autres	30,3 €	75,4 €	59,3 €	12,5 €	10,1 €	18,4 €	11,6 €	52,6 €		17,4 €
en % de l'EBIT récurrent	-7,0%	-16,7%	-13,1%	-11,3%	-8,7%	-14,2%	-8,3%	-10,6%		10,5%
Résultats financiers									Taux Imposition effectif 26-30%	
Résultat net avant impôts et charges d'intérêts	380,5 €	465,2 €	486,4 €	129,0 €	151,8 €	148,4 €	156,9 €	586,1 €		147,5 €
Résultat net après impôts	267,5 €	333,7 €	341,0 €	95,3 €	105,4 €	98,6 €	109,7 €	409,0 €		105,0 €
Résultat net attribuable au Groupe TEN	251,4 €	320,2 €	294,1 €	90,1 €	97,9 €	91,8 €	110,4 €	390,2 €		100,9 €
Nb moyen d'actions en circulation (en millions)	182 millions	178,8 millions	80,477 million	182,1 millions	181,4 millions	180,8 millions	180,477 millions		Croissance à 2 chiffres	
Bénéfice par action Dilué en Euros	1,36 €	1,79 €	1,63 €	0,50 €	0,53 €	0,50 €	0,64 €	2,17 €		0,56 €
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 810,1 €	3 791,2 €	3 569,3 €	3 490,4 €	3 344,0 €	3 500,9 €	4 058,0 €	4 058,0 €		4 778,8 €
nette en fin de trimestre	3 126,8 €	3 072,2 €	2 808,1 €	2 713,4 €	2 554,7 €	2 729,1 €	- €	- €		4 028,8 €
Prise de commandes	9 789,9 €	3 844,9 €	10 127,3 €	849,8 €	3 157,1 €	806,7 €	5 197,1 €	10 010,7 €		662,7 €
Livraison de Projets	8 471,5 €	1 682,1 €	8 368,7 €	230,0 €	2 740,2 €	469,3 €	4 368,5 €	7 808,0 €		189,9 €
Technology, Produits et Services (TPS)	1 318,4 €	2 162,8 €	1 758,6 €	619,8 €	416,9 €	337,4 €	828,6 €	2 202,7 €		472,8 €
Carnet de commandes (Backlog)	dont 3 783			15 258,7 €	16 951,7 €	15 852,8 €	19 556,0 €			4 671,5 €
Livraison de Projets	(23%) liées à la Russie			13 286,2 €	15 005,2 €	14 159,7 €	17 536,2 €			3 642,6 €
Technology, Produits et Services (TPS)				1 972,5 €	1 946,5 €	1 693,1 €	2 019,8 €			1 028,9 €

RÉSULTATS FINANCIERS de TechnipFMC au 1^{er} trimestre 2025

Philippe ROBIN

1. BASE des RÉSULTATS

TechnipFMC a publié le 24 avril 2025 ses résultats du 1^{er} trimestre 2025. Ces résultats sont établis en dollars suivant la norme comptable GAAP (norme US) ajustés.

La présentation des résultats insiste sur la prise de commande du subsea à 2,7 milliards de dollars au 1^{er} trimestre ce qui donne un carnet de commande de 15,8 milliards fin mars 2025 pour la compagnie, en augmentation de 12% par rapport à l'année 2024 (c'était +9% en 2024, +41% en 2023 et +22% en 2022), sur le cashflow en nette amélioration et sur une perspective d'importants investissements dans le domaine du subsea avec des opportunités de \$26 milliards pour les 2 ans à venir.

Les résultats mettent en avant l'EBITDA (« *earning before interest, taxes, depreciation and amortization* ») à \$356 millions en croissance par rapport à l'année 2024. Cette approche exclue dépréciations et amortissements, ce qui permet de présenter un bilan plus flatteur par rapport à l'EBIT pour les activités de Subsea (usines et flotte) et d'équipements de surface (usines). Le rendement en termes de chiffre d'affaires est significativement plus faible pour l'EBIT que pour l'EBITDA.

Les résultats sont présentés avec deux segments d'activités :

- Les activités Subsea
- Les Technologies de Surface.

Les charges de la direction du Groupe TechnipFMC (Corporate) et supports du Groupe sont indiquées séparément.

2. RÉSULTATS du 1^{er} TRIMESTRE

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre est en très légère diminution de -1,6% par rapport à ceux de 2024.

Dans le subsea , la diminution est de -5,5% par rapport au 4^{ème} trimestre et de -1% par rapport à l'année 2024. La diminution est consécutive à une baisse d'activité en Afrique, en Mer du Nord et dans le Golf du Mexique ainsi que la baisse d'activités due la

saisonnalité partiellement compensées par le Brésil et l'Asie.

Pour les technologies de surface, la diminution du chiffre d'affaires est de -6,9% par rapport au trimestre précédent et de -5,8% par rapport à l'année 2024. Cette décroissance continue est due à des décalages de projets au Moyen Orient et en Asie-Pacifique, partiellement compensés par une augmentation d'activités en Amérique du Nord.

L'EBITDA est en très légère augmentation de 1,8% par rapport à l'année 2024 mais en diminution de -6,1% par rapport aux 3 trimestres précédents. Pour le subsea, l'augmentation est de 2,4% par rapport à l'année 2024. Pour les technologies de surface, la diminution est de - 0,9% sur la même période.

L'exposition potentielle aux nouveaux droits de douane aux US est limité aux opérations aux US et dans le golf du Mexique. L'impact sur l'EBITDA est estimée à moins de \$20 millions sur l'année 2025.

Les résultats d'exploitation du 1er trimestre sont en diminution de -6,5% par rapport à l'année 2024. Ceci est du aux technologies de surface en chute de - 41% tandis que pour le subsea la croissance est de 4%.

Le taux d'occupation de la flotte des navires n'est toujours pas indiqué mais il est noté que les activités subsea ont été réduites par un manque de disponibilité de la flotte due à de grosse opérations de maintenance. En particulier, on a vu sur internet un important arrêt technique du Deep Blue à Gibraltar.

Ces résultats sont encore « plombés » par les coûts Corporate qui sont toujours élevés, en augmentation de 17% par rapport à 2024.

Et encore des pertes de change de \$12,1 millions pour le 1^{er} trimestre, en augmentation de 70% par rapport à la moyenne de 2024.

Ces couts Corporate sont donc toujours élevés. La charge des intérêts représente une part significative mais en baisse. Les dépréciations et amortissements à \$102 millions sont dans la moyenne.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que la trésorerie nette sont en amélioration significative depuis le 4^{ème} trimestre 2024, la trésorerie nette est même positive à \$282 millions à la fin mars (+\$10M) pour un deuxième trimestre consécutif, ce qui n'est jamais arrivé depuis la scission d'avec Technip Energies. Le cashflow apporté par les projets est de \$442 millions et le « free cashflow » est de \$380 millions, en diminution par rapport au 4^{ème} trimestre 2024 qui était exceptionnel. La situation financière de la compagnie est donc en nette amélioration.

Le rachat d'actions continue avec le rachat de 8,9 millions d'actions pour une somme de \$250 millions au 1^{er} trimestre plus \$21 millions distribués au titre des dividendes. Sur le trimestre, le cumul représente \$271 millions de rachats d'actions et de distribution de dividendes, représentant le tiers de la dette à court et long terme. Nous répétons que le rachat d'action est de la destruction de richesse et le résultat d'un manque d'initiatives dans les investissements de la compagnie.

Les résultats nets attribuables à TechnipFMC sont de \$142 millions pour le 1^{er} trimestre. Ils sont en baisse significative de -33% par rapport à l'année 2024 avec un bénéfice par action de \$0,33 à comparer à \$0,49 en moyenne pour 2024. Les résultats nets de TechnipFMC étaient en augmentation très significative en 2024 et enfin bénéficiaires sur les quatre trimestres de 2024, ce qui n'était jamais arrivé depuis la scission d'avec Technip Energies début 2021.

Le tableau ci-après résume les détails du rapport financier et donne la perspective par rapport aux trimestres et années précédents.

3. CARNET et PRISES de COMMANDES

Sur le 1^{er} trimestre, les prises de commandes sont supérieures à la moyenne de l'année 2024, c'est-à-dire très importantes. Elles représentent plus de 4 mois de chiffre d'affaires.

Globalement, **le carnet de commandes (backlog) fin mars à \$15 866 milliards est au plus haut historique de la compagnie.** Il représente plus de 7 trimestres de chiffre d'affaires, presque deux ans pour le subsea.

Les contrats importants annoncés sur le 1^{er} trimestre sont les suivants :

- **Shell Gato do Mato iEPCI™ project (Brésil).** Contrat majeur (>\$1 milliard) de Shell pour le développement du champ offshore Gato do Mato au Brésil. En plus de l'exécution intégrée, le projet va utiliser « Subsea 2.0® » pour le système de production sous-marin. Cette combinaison devrait faciliter la gestion du projet à travers une interface unique et réduire le délai pour le démarrage de production.

- **Equinor Johan Sverdrup Phase 3 iEPCI™ project (Norvège).** Large contrat (entre \$500 et \$1000 millions) * iEPCI™ de Equinor pour la phase 3 du développement du champ Johan Sverdrup en mer du nord. Ce champ a débuté sa production en 2019 et est maintenant l'un des plus importants de la région. Cette dernière phase va augmenter la production avec le raccordement de nouveaux puits à l'infrastructure existante qui est énergisée par des ressources à terre à faibles émissions. Le contrat fait suite à un FEED intégré (integrated Front End Engineering and Design iFEED® study). TechnipFMC doit concevoir, fabriquer et installer le système de production sous-marin qui comprend des ombilicaux et du pipe rigide.

4. PERSPECTIVES

Les prévisions financières pour l'année 2025 confirment celles publiées en février. Elles sont en progression pour le chiffre d'affaires subsea et pour les EBITDA ajustés des deux segments. Elles sont très ambitieuses, en augmentation très significatives pour les EBITDA.

La charge nette du Corporate est toujours trop importante, même si elle est en légère diminution, en dépassement des prévisions. (fourchette de \$115 à \$125 millions), signe que les membres de l'équipe de direction n'ont pas l'intention de réduire leur train de vie.

Il n'est pas indiqué de prévision de prise de commandes pour 2025. Dans la présentation des résultats, Doug Pferdehirt déclare que *« dans le domaine du subsea, nous listons plus de \$26 milliards d'opportunités pour nous dans les prochains 24 mois. En plaçant cette liste en perspective, elle a augmenté de près de 20% au cours des 12 derniers mois et est en croissance continue depuis 3 trimestres consécutifs. Elle comprend de nouveaux pays tels que la Guyane, le Suriname, la Namibie, le Mozambique et Chypre qui représentent des opportunités potentielles à longs termes avec des cycles de développements qui vont au delà de la décennie actuelle. »*

A la bourse (NYSE), depuis le début 2025, le cours de l'action FTI varie de \$23 à \$35. Les bons résultats de l'année 2024 ont fait monter le cours de l'action fin février pendant quelques jours avant que le bourse de New-York baisse suite aux annonces économiques de la présidence US. Depuis la publication des résultats du 1^{er} trimestre fin avril, le cours de l'action est à la hausse de façon assez régulière. Pour mémoire, le cours de l'action FTI juste après la fusion en janvier 2017 était à 33,70€ soit \$36,40 au cours du dollar actuel (on n'en est plus très loin) mais était descendue en dessous de \$4,5 à l'automne 2020 peu de temps avant la scission.

Les analystes financiers restent à l'achat ou à conserver.

RESULTATS DE TECHNIPFMC (FTI) PAR SEGMENT D'ACTIVITE	2021 GAAP	2022 GAAP	2023 GAAP	2024 GAAP					Prévision pour 2025 du 27/02/2025	2025 GAAP	
	Global 2021	Global 2022	Global 2023	1T2024	2T2024	3T2024	4T2024	Global 2024		1T2025	Prévision pour 2025 du 24/04/2025
Chiffre d'affaires	\$ 6 403,5	\$ 6 700,4	\$ 7 824,2	\$ 2 042,0	\$ 2 325,6	\$ 2 348,4	\$ 2 367,3	\$ 9 083,3		\$ 2 233,6	
Subsea	\$ 5 329,1	\$ 5 461,2	\$ 6 434,8	\$ 1 734,8	\$ 2 009,1	\$ 2 028,1	\$ 2 047,9	\$ 7 819,9	\$ 8,4 à 8,8	\$ 1 936,2	\$ 8,4 à 8,8
Technologies de Surface	\$ 1 074,4	\$ 1 239,2	\$ 1 389,4	\$ 307,2	\$ 316,5	\$ 320,3	\$ 319,4	\$ 1 263,4	\$ 1,2 à 1,35	\$ 297,4	\$ 1,2 à 1,35
Corporate et autres											
Charges et dépenses	\$ 6 369,6	\$ 6 503,1	\$ 7 315,0	\$ 1 883,0	\$ 2 017,2	\$ 2 061,2	\$ 2 165,1	\$ 8 126,5		\$ 1 973,2	
Marge brute	\$ 33,9	\$ 197,3	\$ 509,2	\$ 159,0	\$ 308,4	\$ 287,2	\$ 202,2	\$ 956,8		\$ 260,4	
Eléments corporate	\$ 14,7	\$ -307,0	\$ -318,1	\$ -49,4	\$ -62,8	\$ -50,1	\$ -54,6	\$ -216,9		\$ -47,8	
Produits (charge) corporate	\$ 219,9	\$ -156,3	\$ -362,9	\$ -36,7	\$ -41,4	\$ -34,2	\$ -41,1	\$ -153,4	-115 à -125 charge nette	\$ -37,9	-115 à -125 charge nette
dont Gains (Perte) de change	\$ 15,8	\$ -23,9	\$ -119,0	\$ -4,5	\$ -17,7	\$ -3,1	\$ -3,2	\$ -28,5		\$ -12,1	
Charge d'intérêts	\$ -205,2	\$ -150,7	\$ -88,7	\$ -12,7	\$ -21,4	\$ -15,9	\$ -13,5	\$ -63,5	-45 à -55	\$ -9,9	-45 à -55
Dépréciations et amortissements		\$ -377,2	\$ -377,8	\$ -99,5	\$ -92,1	\$ -94,0	\$ -107,1	\$ -392,7		\$ -102,4	
Résultat d'exploitation avant impôt des ségments	\$ 403,3	\$ 219,6	\$ 295,3	\$ 223,3	\$ 284,6	\$ 291,4	\$ 228,6	\$ 1 027,9		\$ 240,2	
en % du chiffre d'affaire	6,3%	3,3%	3,8%	10,9%	12,2%	12,4%	9,7%	11,3%		10,8%	
Subsea	\$ 141,4	\$ 317,6	\$ 543,6	\$ 156,6	\$ 277,7	\$ 288,8	\$ 230,0	\$ 953,1		\$ 247,9	
en % du chiffre d'affaire	2,7%	5,8%	8,4%	9,0%	13,8%	14,2%	11,2%	12,2%		12,8%	
Technologies de Surface	\$ 42,0	\$ 58,3	\$ 114,6	\$ 103,4	\$ 30,6	\$ 33,7	\$ 36,5	\$ 204,2		\$ 30,2	
en % du chiffre d'affaire	3,9%	4,7%	8,2%	33,7%	9,7%	10,5%	11,4%	16,2%		10,2%	
Corporate et autres	\$ 219,9	\$ -156,3	\$ -362,9	\$ -36,7	\$ -23,7	\$ -31,1	\$ -37,9	\$ -129,4		\$ -37,9	
en % du Résultat global avant impô	54,5%	-71,2%	-122,9%	-16,4%	-8,3%	-10,7%	-16,6%	-12,6%		-15,8%	
EBITDA ajusté	\$ 580,4	\$ 646,5	\$ 819,6	\$ 252,6	\$ 361,4	\$ 386,1	\$ 351,0	\$ 1 351,1		\$ 343,8	
en % du chiffre d'affaire	9,1%	9,6%	10,5%	12,4%	15,5%	16,4%	14,8%	14,9%		15,4%	
Subsea	\$ 559,3	\$ 628,9	\$ 859,0	\$ 242,4	\$ 356,5	\$ 371,0	\$ 338,6	\$ 1 308,5		\$ 334,9	
en % du chiffre d'affaire	10,5%	11,5%	13,3%	14,0%	17,7%	18,3%	16,5%	16,7%	19 à 20%	17,3%	19 à 20%
Technologies de Surface	\$ 114,4	\$ 139,6	\$ 189,6	\$ 41,4	\$ 46,0	\$ 49,1	\$ 53,5	\$ 190,0		\$ 46,6	
en % du chiffre d'affaire	10,6%	11,3%	13,6%	13,5%	14,5%	15,3%	16,8%	15,0%	15 à 16%	15,7%	15 à 16%
Corporate et autres	\$ -93,3	\$ -122,0	\$ -229,0	\$ -31,2	\$ -41,1	\$ -34,0	\$ -41,1	\$ -147,4		\$ -37,7	
en % de l'EBITDA ajusté global	-16,1%	-18,9%	-27,9%	-12,4%	-11,4%	-8,8%	-11,7%	-10,9%		-11,0%	
Résultats financiers											
Résultat net avant impôts et charges d'intérêts	\$ 198,1	\$ 68,9	\$ 206,6	\$ 210,6	\$ 245,5	\$ 272,4	\$ 211,9	\$ 940,4	Taxes 28 à 32%	\$ 230,3	Taxes 28 à 32%
Résultat net après impôts	\$ 87,0	\$ -36,5	\$ 51,9	\$ 160,9	\$ 186,3	\$ 278,4	\$ 229,7	\$ 855,3		\$ 143,3	
Résultat net publié attribuable à TechnipFMC	\$ 13,3	\$ -61,9	\$ 56,2	\$ 157,1	\$ 186,5	\$ 274,6	\$ 224,7	\$ 842,9		\$ 142,0	
Résultat net ajusté hors charges et crédits	\$ -121,3	\$ -107,2	\$ 61,1	\$ 97,6	\$ 188,9	\$ 280,5	\$ 236,2	\$ 803,2		\$ 142,9	
Nb moyen d'actions en circulation (en millions)	454,6	449,5	449,5	433,6	430,2	428,3	424,5	429,1		421,2	
Bénéfice par action Dilué en USD \$	\$ -0,28	\$ -0,24	\$ 0,14	\$ 0,35	\$ 0,42	\$ 0,63	\$ 0,53	\$ 1,96		\$ 0,33	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 1 327,4	\$ 1 057,1	\$ 951,7	\$ 696,8	\$ 708,2	\$ 837,5	\$ 1 157,7	\$ 1 157,7	Free cash flow 850 à 1000	\$ 1 186,8	Free cash flow 1000 à 1150
nette	\$ -677,5	\$ -309,5	\$ -115,6	\$ -327,0	\$ -260,2	\$ -129,2	\$ 272,5	\$ 272,5		\$ 281,9	
Disponible / Free cash flow (non GAAP)	\$ 523,30	\$ 194,20	\$ 467,80	\$ -178,7	\$ 180,1	\$ 225,3	\$ 452,7	\$ 679,4		\$ 380,0	
Prise de commandes	\$ 6 754,2	\$ 8 078,1	\$ 10 983,0	\$ 2 774,4	\$ 3 092,2	\$ 2 784,5	\$ 2 923,5	\$ 11 574,6	Prise de commande subsea supérieure à \$10 000	\$ 3 089,1	Pas de prévision
Subsea	\$ 4 960,9	\$ 6 738,3	\$ 9 749,1	\$ 2 403,8	\$ 2 838,0	\$ 2 463,2	\$ 2 698,5	\$ 10 403,5		\$ 2 785,5	
Technologies de Surface	\$ 1 793,3	\$ 1 339,8	\$ 1 233,9	\$ 370,6	\$ 254,2	\$ 321,3	\$ 225,0	\$ 1 171,1		\$ 303,6	
Carnet de commande	\$ 7 657,7	\$ 9 353,0	\$ 13 231,0	\$ 13 492,5	\$ 13 898,8	\$ 14 698,9	\$ 14 376,3	\$ 14 376,3		\$ 15 866,0	
Subsea	\$ 6 533,0	\$ 8 131,5	\$ 12 164,1	\$ 12 455,5	\$ 12 925,9	\$ 13 732,1	\$ 13 518,1	\$ 13 518,1		\$ 14 995,6	
Technologies de Surface	\$ 1 124,7	\$ 1 221,5	\$ 1 066,9	\$ 1 037,0	\$ 972,9	\$ 966,8	\$ 858,2	\$ 858,2		\$ 870,4	



Gros arrêt de Deep Blue à Gibraltar -1er trimestre 2025

Le 8 avril 2025 - Technip Energies a remporté un contrat majeur(1) auprès de Blue Point Number One, une co-entreprise entre CF Industries, JERA et MITSUI & CO, pour le projet BluePoint Number One ATR à Donaldsonville, en Louisiane.

Ce projet vise à créer la plus grande usine d'ammoniac bas-carbone au monde, avec une capacité d'environ 1,4 million de tonnes par an.

Technip Energies réalisera l'ingénierie, l'approvisionnement, la fabrication d'équipements et de modules pour le site, en s'appuyant sur son expertise en modularisation et en livraison de projet. En collaboration avec Topsoe pour utiliser sa technologie SynCOR Ammonia™, Technip Energies s'appuiera sur sa capacité éprouvée à intégrer des technologies de pointe dans des projets industriels à grande échelle.

Le projet Blue Point Number One ATR devrait permettre une récupération du CO₂ supérieure à 95 %, représentant une avancée significative pour l'industrie de l'ammoniac. L'ammoniac bas-carbone produit sera utilisé pour répondre à une demande mondiale forte pour l'ammoniac bas-carbone, tant pour des usages traditionnels que nouveaux. L'ammoniac offre un vecteur énergétique liquide à faible coût par rapport aux autres modes de transport de l'hydrogène. Cette amélioration significative de la technologie contribuera à son développement en tant que solution bas-carbone viable pour la production d'énergie, les carburants marins et d'autres marchés.

Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies, a commenté : « Nous sommes très heureux de nous voir confier par CF Industries, JERA et Mitsui avec BluePoint Number One ATR un projet pionnier pour l'industrie de l'ammoniac bas-carbone qui souligne nos capacités à réaliser des infrastructures à l'échelle industrielle intégrant des technologies de pointe. En tirant parti de notre savoir-faire en modularisation et en livraison de projets, nous ouvrons la voie à la production d'ammoniac bas-carbone à grande échelle. Technip Energies est acteur de la solution, dans un effort global vers une décarbonation de l'industrie pragmatique mais ambitieuse. »

(1) Un contrat « majeur » pour Technip Energies est un contrat représentant plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires. Ce contrat sera inclus dans le carnet de commandes du segment Livraison de projet du deuxième trimestre 2025.

Le 16 avril 2025 - Technip Energies remporte un contrat d'ingénierie d'avant-projet détaillé pour le projet de carburant d'aviation durable de Jet Zero en Australie

Technip Energies a remporté un contrat auprès de Jet Zero Australia Pty Ltd (Jet Zero) pour réaliser l'ingénierie d'avant-projet détaillé (FEED) du projet Ulysse, visant à convertir du bioéthanol en carburant d'aviation durable (SAF) à Townsville, en Australie.

Le contrat couvre un large éventail d'activités d'ingénierie, de documentation et de planification afin d'affiner l'estimation des coûts du projet et d'élaborer les calendriers détaillés.

Le projet vise à produire 102 millions de litres de carburant d'aviation durable et 11 millions de litres de diesel renouvelable par an d'ici 2028, en utilisant du bioéthanol australien et les technologies de Technip Energies et LanzaJet. La technologie Hummingbird® de Technip Energies convertit le bioéthanol en éthylène durable et la technologie alcohol-to-jet de LanzaJet transforme l'éthylène en carburant d'aviation durable.

Sylvain Cabalery, SVP Carburants durables, chimie et circularité chez Technip Energies, a déclaré : « Nous sommes heureux de voir le projet Ulysses progresser afin de devenir la première usine de carburant d'aviation durable en Australie via le procédé alcohol-to-jet. Alors que l'industrie mondiale de l'aviation cherche à sécuriser son approvisionnement et à réduire ses émissions, la technologie intégrée de Technip Energies et LanzaJet offre une solution apportant plus de sécurité énergétique tout en éliminant jusqu'à 70 % des émissions de gaz à effet de serre. »

Le 28 avril 2025 - Technip Energies remporte un contrat d'ingénierie significatif pour le projet North Field Production Sustainability Offshore Compression au Qatar

Technip Energie a remporté auprès de Larsen & Toubro Limited (L&T) Hydrocarbon Business (L&T Energy Hydrocarbon – LTEH) un contrat significatif⁽¹⁾ d'ingénierie détaillée pour le projet North Field Production Sustainability Offshore Compression (NFPS COMP 4) de QatarEnergy LNG, leader mondial du GNL.

Dans le cadre de ce contrat, après avoir réalisé la phase d'ingénierie d'avant-projet détaillé (FEED), Technip Energies fournira l'ingénierie détaillée pour deux complexes de compression offshore. Chacun comprendra de grandes plateformes offshore, des plateformes de torchage, des ponts interconnectés et d'autres structures associées.

Marco Villa, Chief Business Officer de Technip Energies, a commenté : « *Nous sommes honorés de la confiance que nous accordent L&T et QatarEnergy LNG pour la réalisation de l'ingénierie détaillée du projet NFPS COMP 4. Cette sélection témoigne de la confiance en notre expertise en ingénierie et en la capacité établie de Technip Energies à soutenir la sécurité énergétique du Qatar, ses projets ambitieux et ses objectifs.* »

(1) Un contrat « significatif » pour Technip Energies est un contrat représentant entre 50 et 250 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ce contrat a été enregistré au premier trimestre 2025 dans le segment Technologie, produits et services.

-----00000-----



ACTUALITÉS et PROJETS de TechnipFMC

Informations publiques publiées sur le site www.technipfmc.com

Depuis le 17 février 2021, date de la scission, TechnipFMC ne publie plus ses communiqués en bilingue Anglais/Français mais uniquement en Anglais. Nous reproduisons que le verbatim, pas de traduction.

Le 24 mars 2025 : TechnipFMC Awarded Large iEPCI™ Contract for Equinor's Johan Sverdrup Phase 3 Offshore Norway

TechnipFMC (NYSE: FTI) has been awarded a large⁽¹⁾ integrated Engineering, Procurement, Construction, and Installation (iEPCI™) contract by Equinor for the Johan Sverdrup Phase 3 development in the Norwegian North Sea.

The Johan Sverdrup field, which originally began production in 2019, is now one of the largest developments in the region. This latest phase will increase production by tying in additional wells to the current infrastructure, which is powered by low-emission resources onshore.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC commented: *"It is a privilege to contribute once again to the development of this field, where we delivered subsea production systems for each of the previous phases. We are excited to leverage our iEPCI™ integrated execution model to further enhance this world-class offshore asset."*

This direct award follows an integrated Front End Engineering and Design (iFEED®) study. TechnipFMC will design, manufacture, and install subsea production systems, umbilicals, and rigid pipe that will tie new templates into the existing Johan Sverdrup field center.

(1) For TechnipFMC, a "large" contract is between \$500 million and \$1 billion. This award will be included in inbound orders in the first quarter of 2025.

Le 25 mars 2025 : TechnipFMC Awarded Major iEPCI™ Contract for Shell's Gato do Mato Development Offshore Brazil

TechnipFMC (NYSE: FTI) has been awarded a major⁽¹⁾ integrated Engineering, Procurement, Construction, and Installation (iEPCI™) contract by Shell for its Gato do Mato greenfield development offshore Brazil.

In addition to integrated execution, the project will utilize Subsea 2.0® configure-to-order (CTO) subsea production systems. Combining both offerings will enable streamlined project management through a single interface and accelerate time to first oil.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC commented: *"Throughout our 30-year partnership with Shell, we have built an overwhelmingly strong record of delivery. Our success in integrating and industrializing innovative solutions gives us the utmost confidence in providing the schedule certainty Shell requires for this flagship project offshore Brazil."*

(1) For TechnipFMC, a "major" contract is greater than \$1 billion. This award will be included in inbound orders in the first quarter of 2025.

Le 6 mai 2025 : TechnipFMC Advances Hybrid Flexible Pipe Technology Innovation in Collaboration with Petrobras

Hybrid Flexible Pipe is designed to be a definitive solution to stress corrosion cracking by CO₂ and serves as a first step towards the simplification and standardization of flexible pipe.

TechnipFMC has signed a technological order with Petrobras to accelerate the development and commercialization of Hybrid Flexible Pipe (HFP) as a standardized definitive solution for stress corrosion cracking by CO₂ (SCC CO₂) experienced with flexible pipe systems used today.

TechnipFMC's HFP is already in qualification and the strategic collaboration with Petrobras will further validate the pipe's performance in pre-salt conditions, where weight and resistance to fatigue and corrosion are critical to long-term success.

A disruptive and scalable technology, HFP is designed to withstand corrosive environments in ultra-deep water. It combines the benefits of conventional flexible pipe with lightweight, CO₂-resistant composite materials – carbon fiber and polyether ether ketone (PEEK) thermoplastic polymer.

HFP will eliminate the need to regularly replace pipe due to damage by SCC CO₂, while retaining the benefits of the flexible pipe ecosystem. It will define new standards for flexible pipe used in corrosive environments and beyond.

Jonathan Landes, President, Subsea at TechnipFMC, commented: *"TechnipFMC is a technology leader and has been a key partner in the success of Petrobras's offshore operations for decades. Our aim is to make HFP a simplified, standardized solution. This collaboration combines our global expertise and our manufacturing capabilities in Açu, Brazil, to support Petrobras in achieving its strategic objectives."*

This technological order used by Petrobras is a form of public procurement aimed at developing innovative products or services. It enables the Brazilian government to stimulate innovation through initial funding and subsequent direct procurement of the developed product or service.



IL PLEUT DES BOULONS SUR KONIAMBO !

Daniel BAILLY



*L'inspection ne saurait remédier aux défaillances des fournisseurs.
Elle permet au moins de les identifier parfois et d'en corriger quelques unes
avant expédition ..*



La Centrale électrique de l'usine Koniambo

Rappel

Pour celles / ceux qui ont bien suivi mes chroniques vous devez vous rappeler que pour l'usine métallurgique de Koniambo, le procédé de fusion du minerai nécessitait une énergie électrique importante et qu'il fallut construire une centrale électrique de 420 MW (ref chronique # 7 Turbines à gaz Rolls Royce 60 MW – TU125).

Cette électricité est produite par des chaudières à charbon (bonjour l'écologie...) fournissant de la vapeur entraînant des turbines Siemens .

Pour des raisons purement économiques le client avait eu la malencontreuse idée de

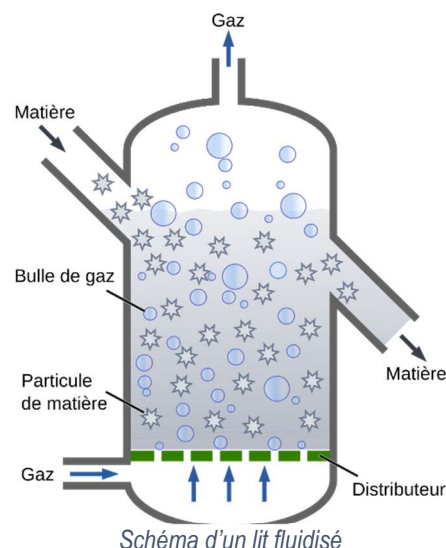
commander ces chaudières à BHEL - entreprise d'état indienne s'apparentant à notre EDF – et qui avait de nombreuses références...en Inde . Mais ni le management de la qualité, le respect des règles HSE et le respect de la conformité de l'équipement à la norme CE n'avaient été sérieusement évalués.

Cerise sur le gâteau ces chaudières étaient du type « à lit fluidisé » FBC *Fluidized Bed Combustion* ce qui en compliquait la technologie.

Un peu d'histoire

L'invention du lit fluidisé est attribuée au chimiste allemand Fritz Winkler, qui l'avait appliqué en 1926 à la combustion de charbon réduit en poudre.

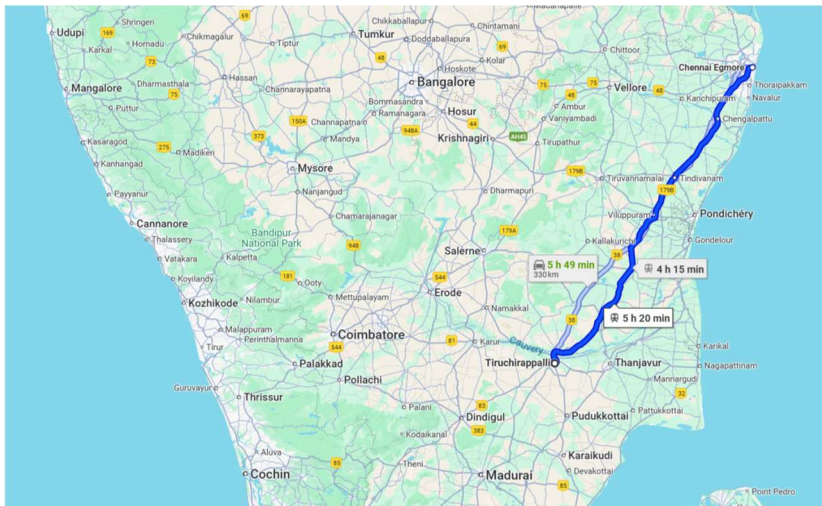
Typiquement, on peut réaliser un tel dispositif avec du sable. Le principe est d'injecter sous un lit de sable un gaz ou un liquide sous pression. Ce fluide va « soulever » et disperser les grains de sable permettant ainsi une combustion plus complète des grains de charbon et donc un meilleur rendement. On observe des propriétés caractéristiques des fluides : ondes, bulles, viscosité... Ces phénomènes peuvent également déstabiliser le lit fluidifié, et le faire « éclater », projetant alors de la matière solide.



Le traitement théorique de tels systèmes est en revanche très complexe. En effet, les phénomènes turbulents et l'extrême dépendance du système aux moindres variations rendent très difficile toute approche non-statistique. On ne peut en général pas prédire son comportement mais seulement le décrire.

L'usine BHEL Trichy

BHEL avait choisi son usine de Trichy pour réaliser les 2 chaudières. En outre un yard sur la côte est fut utilisé pour le pré-assemblage des structures.



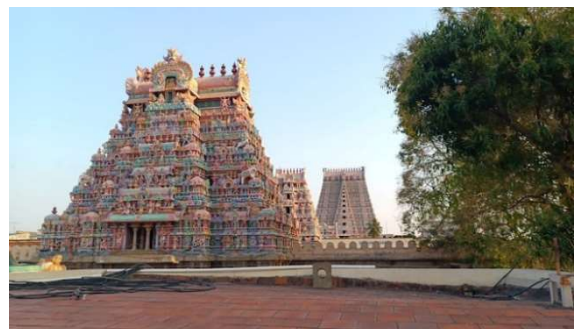
Situation de Trichy au sud-est de Chennai

Tiruchirapalli (Trichy) se trouve à une heure d'avion au Sud est de Chennai (voir les TU125 et 126 – *Chroniques de voyages à Trichy*).

Cette ville de plus d'un million d'habitants (banal en Inde) est au centre de la province Tamil Nadu. En face de la ville, sur l'île de Srirangam, se trouve le remarquable temple Sri Ranganathaswamy.



Aéroport de Tiruchirapalli



Temple de Sri Ranganathaswamy

Dès les premières visites d'inspection il apparut que les moyens de production locaux ne permettraient pas de répondre aux exigences qualité et de conformité CE du contrat.

Responsable de l'inspection de la centrale électrique, je décidais alors, et en accord avec la direction de projet, de mettre en place une présence inspection « musclée ». Outre l'inspection de nos collègues de Technip Chennai, il fallut mettre localement un premier inspecteur résident à temps plein. Après plusieurs interviews je sélectionnais un inspecteur sud africain -Tony- provenant de notre partenaire Hatch.

Sa forte corpulence (il aurait pu être deuxième ligne des Springboks !) et ses compétences techniques devaient faire autorité dans l'usine. Je l'avais prévenu des difficultés de sa mission et lui avais signifié qu'il lui faudrait être à la fois « Rambo » et « Indiana Jones ».

Je l'accompagnais pour sa « mise en place » à BHEL Trichy et c'est à cette occasion que je découvris la face cachée de cet inspecteur. Dans l'avion ce nostalgique de l'apartheid, me confia tout le mal qu'il pensait des noirs qui « mangeaient les bébés » et qui « avaient moins de neurones que les blancs. Mais apparemment il ignorait que dans cette partie de l'Inde (Tamil Nadu) les gens sont très bronzés voire noirs !

Bref l'arrivée à l'aéroport de Trichy fut « pittoresque ». L'inspecteur de Technip Chennai nous attendait et avait réservé un taxi local une « Tata » à peine plus grande qu'une Fiat 600...Le chauffeur habillé de blanc et pieds nus se tenait au garde à vous.

Tony notre collègue sud africain qui avait une grosse valise puisqu'il venait en résidence contesta la taille du véhicule mais on lui fit comprendre que s'il s'installait à l'avant il pourrait prendre sa valise sur ses genoux et c'est ainsi que nous voilà partis vers notre hôtel. La conduite indienne du taxi augmenta l'exaspération de Tony et c'est fort courroucé qu'il arriva à l'hôtel. Je demandais à mes 2 collègues de faire un tour rapide à leur chambre car nous avions rendez vous en début d'après midi chez le fournisseur.

Peu de temps après nous nous retrouvions à la réception de l'hôtel et je me souviendrai longtemps de la plainte de Tony : « les bâtards, ils m'ont donné la chambre la plus laide »

Il ne savait pas qu'en fait c'était la plus luxueuse... C'est ainsi que l'on découvre l'Inde !!!

Je n'osais lui parler de ma chambre dont la porte de l'armoire me resta dans les bras à l'ouverture et se trouvant à côté des groupes de climatisation, me valut un bruit de fond conséquent et peu propice au sommeil.



Porte d'entrée de BHEL Trichy

L'usine de Trichy est un vaste complexe industriel pour la fabrication de chaudières de 60 à 600 Mégawatts et de tubes sans soudures. L'usine possède deux centres de recherche relatifs au charbon et au soudage.

Bien vite il apparut que la fabrication était soustraitée à une multitude de petits sous traitants de la région (120), ce qui rendait la supervision encore plus difficile.

Dès le début de la fabrication les défaillances du constructeur en matière de contrôle documentaire, de soudage, de contrôles non destructifs, de peinture se révélèrent.

Les photos étaient strictement interdites à l'intérieur de l'usine rendant difficiles l'illustration de ces défaillances. Un jour subrepticement je photographiais un amoncellement de documents en vrac dans un bureau mais il n'était pas possible de prendre de telles photos dans les ateliers.



Contrôle des documents...



Défaut de soudage

On renforça l'inspection avec un puis deux inspecteurs résidents mais les carences du constructeur étaient telles qu'il leur fallut faire de la formation dans les domaines les plus sensibles notamment le soudage et la peinture.

Je venais tous les 2 mois superviser mon équipe et surtout les encourager à terminer leur mission.



Formation des ouvriers de production

A chacune de mes visites le Directeur de l'usine souhaitait me rencontrer et j'allais donc le saluer dans son bureau.

Il me demandait à chaque fois si son système qualité s'était amélioré depuis ma dernière visite et - quitte à le décevoir - je lui indiquais que je n'avais pas décelé de progrès dans ce domaine.

Au bout de près de deux ans le matériel fut enfin prêt pour expédition. Et même à ce stade de nombreuses défaillances dans la protection et l'emballage des équipements firent l'objet de Non conformités ce fameux « carton jaune » de l'inspecteur.

Au total les inspecteurs rédigèrent plus de 390 rapports, 830 ordres d'expédition (Inspection Release) et durent avertir le

fournisseur avec **80 rapports de Non conformités** ! Un record digne du Guinness.

Epilogue

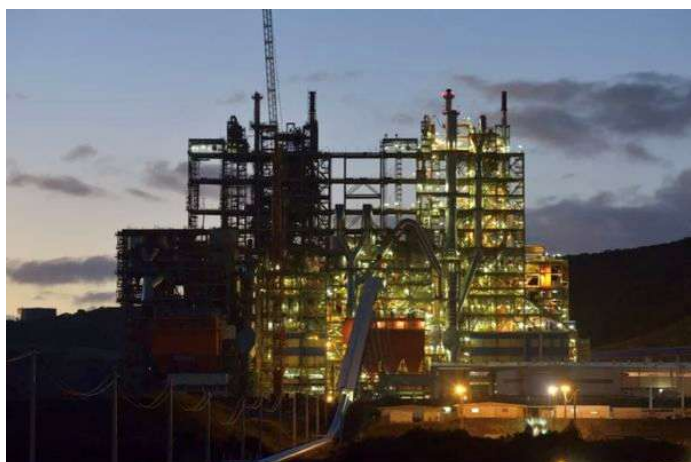
Les chaudières arrivèrent tant bien que mal en Nouvelle Calédonie et l'on procéda à leur montage sur le site.

Un jour alors que je cherchais à écarter ce véritable calvaire de l'inspection de ma mémoire, le responsable qualité du chantier m'indiqua que du fait de la variation de température jour / nuit sur le site les boulons de charpente, non résilients, se brisaient. Ils tombaient un peu partout autour de la charpente.



Là c'en était trop ! Exaspéré par tous les avatars de cette commande je lui préconisais l'action corrective suivante :

Faire distribuer des parapluies au personnel de chantier !

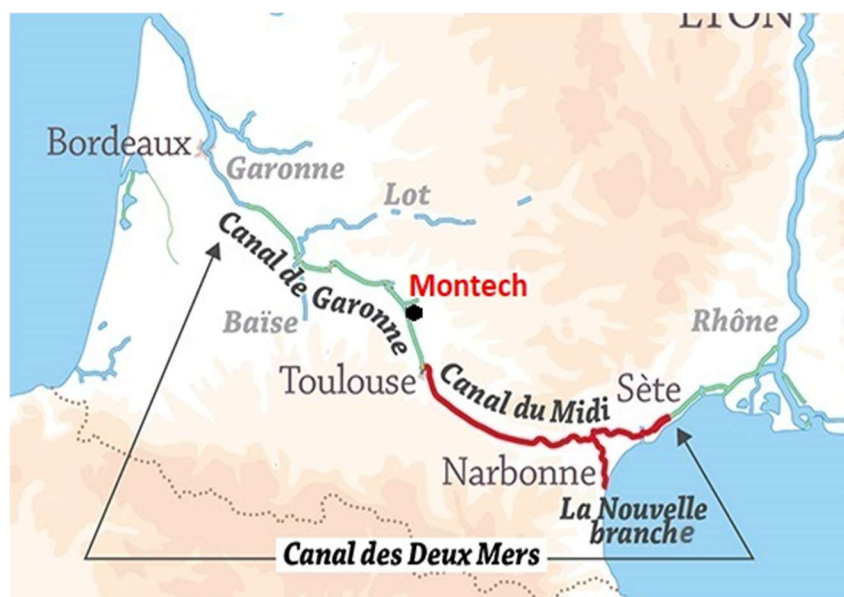


LA PENTE D'EAU DE MONTECH

Michel METZGER

Le premier octobre 1680, meurt à Toulouse Pierre Paul Riquet ; quelques mois seulement avant accomplissement de son œuvre : **le canal du midi**.

La mise en eau est réalisée début 1681 et l'inauguration officielle aura lieu le 15 mai 1681 en présence de nombreuses personnalités.



Ce canal long de 241 kilomètres permet la navigation de Toulouse à la mer Méditerranée via l'étang de Thau ; il reste néanmoins à réaliser le tronçon entre l'océan Atlantique et Toulouse pour permettre la navigation entre océan et mer.

La Garonne n'étant pas navigable dans la totalité de son parcours ; un « canal latéral à la Garonne » sera creusé sur 193 kilomètres entre Bordeaux et la capitale occitane; la liaison Océan Atlantique – mer Méditerranée sera appelée « canal des deux mers » et sera ouvert à la navigation en 1856 ; permettant ainsi un énorme gain de temps aux bateliers qui,

auparavant, devaient longer les côtes portugaises et espagnoles pour relier Bordeaux à Sète.

De nombreuses écluses jalonnent cette voie d'eau ; leurs dimensions et fonctionnement nécessiteront des aménagements importants afin d'accroître le trafic fluvial durement concurrencé par le chemin de fer.

Un peu d'histoire

A Montech, cinq écluses se succèdent pour permettre le franchissement d'un dénivelé de 13,3 mètres sur une distance de 2500 mètres.

Dans les années 1970, un grand plan d'agrandissement des écluses est lancé afin de permettre le passage de péniches au gabarit standard européen, dit gabarit Freycinet, soit une longueur de 38,5 mètres et une capacité de chargement de 350 tonnes.

La solution consistant à rallonger chaque écluse de 10 mètres est écartée par un ingénieur de génie ; Jean Aubert (1894 - 1984).

Jean Aubert conçoit un « **ascenseur à bateaux** » permettant de déplacer la péniche sur une pente inclinée en poussant le bateau et l'eau sur laquelle il flotte dans une rigole bétonnée alimentée par un canal de dérivation au canal latéral à la Garonne.

Cette solution unique permet un gain de temps pour les bateliers de 45 minutes et une grande économie d'eau.

Comment ça marche ?

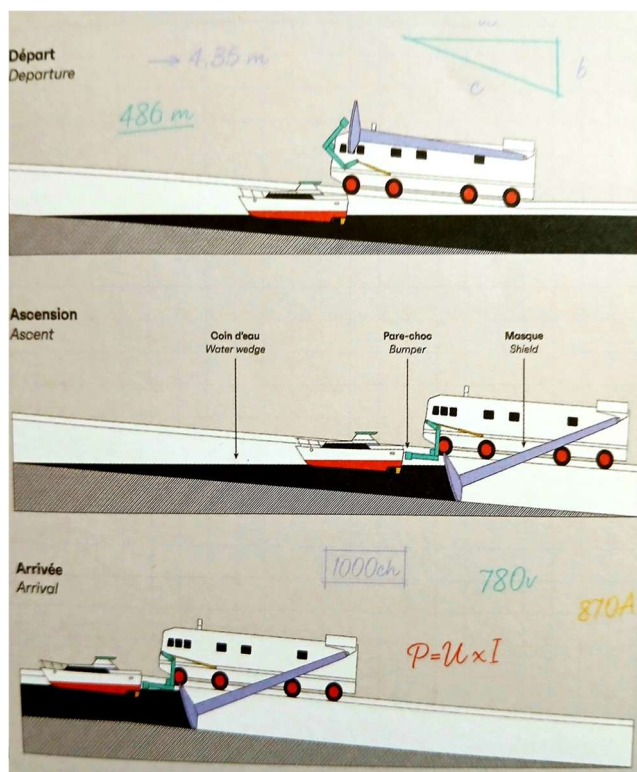
Un nouveau canal, parallèle au canal principal est creusé.

Il comporte une rigole bétonnée de 443 mètres de long et 6 mètres de large pour une profondeur de 4,35 mètres ; la pente de la rigole est de 3% ; une porte concave ferme la rigole en amont.

La porte écluse mobile en aval, appelée « masque » est équipée d'un dispositif d'étanchéité constitué de rouleaux venant s'écraser contre les parois de la rigole.

Ce masque est actionné par un ensemble de deux automotrices, une de chaque côté de la rigole, mécaniquement reliées par une traverse sur laquelle est fixé le système hydraulique commandant le masque et le dispositif d'étanchéité.

Un dispositif mobile situé en amont du masque permet d'amarrer la péniche pendant la manœuvre.



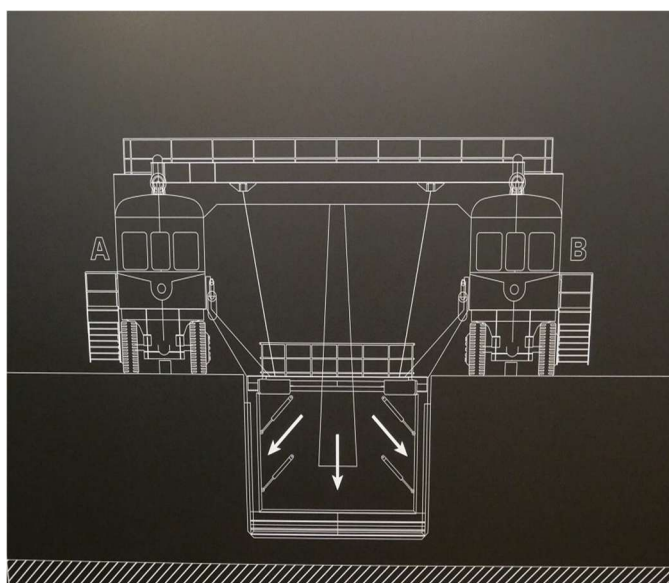
Chaque locomotrice, montée sur pneumatiques, est équipée d'un moteur Diesel Air V12 de marque Poyaud développant une puissance de 1000 cv et entraînant un alternateur fournissant l'énergie électrique à 4 moteurs ; un par essieu.

Depuis l'aval, les péniches passent sous la machine dont la vanne et le bouclier sont levés.

Lorsque le bateau est stabilisé, la vanne et le bouclier sont abaissés, les locomotives sont mises en route et l'ensemble péniche – volume d'eau emprisonné par le masque monte lentement comme s'il s'agissait d'une écluse mobile.

Lorsque l'ensemble arrive en fin de pente, la porte amont ne subissant plus de pression hydraulique, se lève automatiquement, laissant la péniche poursuivre sa route.

Le système fonctionne de manière inverse dans le sens amont vers aval, la machine retenant l'ensemble péniche – eau jusqu'au niveau aval du canal ; masque et bouclier se lèvent alors pour libérer le bateau.



Plan coupe d'ensemble du système



Principe de poussée



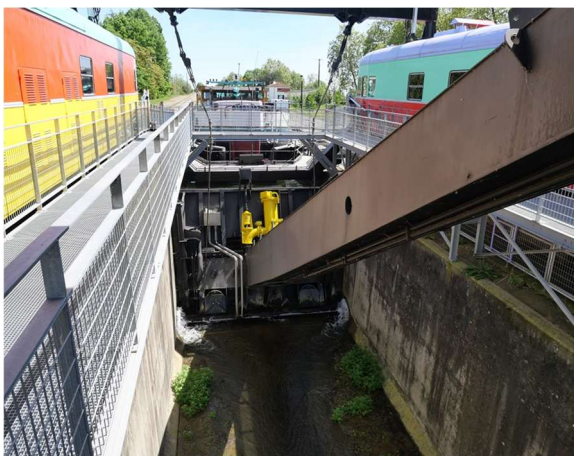
Vue de la rigole vers l'amont

On distingue, au fond, la porte concave s'abaissant automatiquement en fin de parcours, lorsque la pression différentielle de l'eau est nulle.



Vue de la rigole vers l'aval

Au premier plan se trouve une péniche au gabarit Freycinet, à l'arrière on distingue les deux locomotrices et leur traverse de liaison.



Vue sur le masque et son bras de liaison à la traverse.
Le système hydraulique de commande des rouleaux d'étanchéité est visible sur le masque.



Un seul pilote commande les deux locomotrices pendant la manœuvre qui dure une vingtaine de minutes, dans l'épaisse fumée des diesels et le bruit insupportable de l'ensemble.

Quelques chiffres.

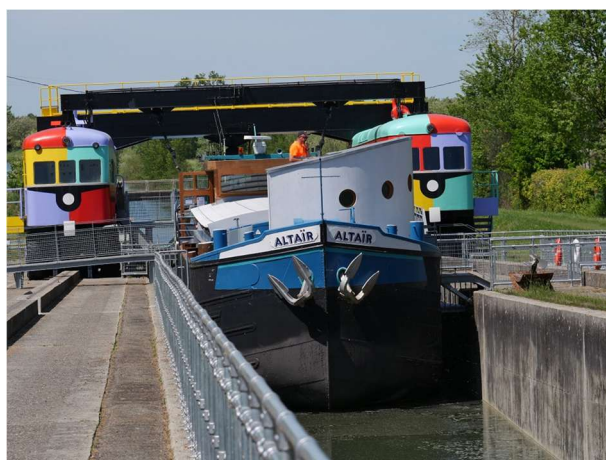
- Poids de l'ensemble de l'ensemble: 1700 tonnes
- Poids du masque: 200 tonnes
- Poids d'une locomotrice : 100 tonnes
- Volume d'eau déplacé : 1 500 m³
- Pente de la rigole : 3 % (Dénivelé de la pente : 13,30 m)
- Hauteur x Longueur de la rigole : 4,35 m x 443 m
- Largeur de la rigole : 6 m
- Longueur du coin d'eau : 125 mètres, niveau d'eau devant le masque : 3,75 m
- Puissance des automotrices : 2 × 1 000 ch Poyaud
- Durée du franchissement : environ 20 minutes (Vitesse : 4,5 km/h)

Réhabilitation du site.

Après trente quatre années de service et 11000 passages de péniches à son actif, vaincue par la forte baisse, voire l'absence de trafic fluvial, la pente d'eau de Montech ferme définitivement en 2009.

Le canal est rendu à la navigation exclusive des plaisanciers après remise en service et automatisation des écluses d'origine.

Plus aucun rugissement ne sort des échappements des énormes moteurs et, lentement, les vieilles locomotrices abandonnées se meurent sous l'effet des intempéries.



Quelques vues avant et après réhabilitation des machines



Affichette de promotion éditée par le département du Tarn et Garonne

En 2019, les conseillers éclairés de la région Occitanie (ex région Midi-Pyrénées) décident de conserver ce patrimoine et de le porter à la connaissance de tous en aménageant un site ouvert gratuitement au public.

Montech, petite et sympathique commune du département du Tarn et Garonne, en pays montalbanais, est généreusement drainée par la Garonne, le canal parallèle à la Garonne, le canal de Montech et nombre de petits ruisseaux ; cette situation lui vaut un climat doux particulièrement agréable.

A cette époque, de grands projets d'aménagement des berges du canal du midi sont en cours, comme celui superbement réalisé à l'autre extrémité du canal autour des neuf écluses de Fonsérannes.

Montech se prêtant naturellement à ce type de projet, décision fut prise d'aménager le site et de créer un **musée ludique à l'intérieur d'une péniche déplacée pour l'occasion : l'Altair**, ancrée définitivement dans ce qui fut une écluse mobile.

Les locomotives, délestées de leurs lourds moteurs sont remorquées jusqu'à leur position de départ en aval de la rigole et figées là, à jamais, masqué en position basse emprisonnant les 1500 m3 d'eau nécessaires

à la flottaison du bateau.

Les scénographes de l'agence Bakélite ont conçu une charte graphique spécifique pour ce site ; les locomotives sont ainsi revêtues de couleurs vives et contrastées.

Comme tous les canaux en service avant l'avènement des péniches automotrices, vers 1930, le canal latéral à la Garonne dispose de voies de halage de part et d'autre du cours d'eau. C'est sur ces voies que les hommes ont tiré à la force des bras les barges lourdement chargées par tous les temps; les animaux remplaceront progressivement les hommes dans ce dur labeur.

Le souvenir de ces forçats peu considérés s'impose au visiteur flânant le long de ces berges joliment végétalisées ; l'aménagement des ces voies de halage fait aussi le bonheur des cyclistes nombreux et voyageant souvent en famille.

Ils y trouvent, outre de charmants restaurants, des haltes « atelier » permettant des réparer leurs machines et de pimpantes maisons éclusières transformées en gîte pour passer une bonne nuit.

La visite du musée est incontournable ; un espace ludique est réservé aux enfants qui apprendront à piloter cette extraordinaire machine ; bruit et tremblements sont même simulés dans la cabine de conduite reconstituée.

**Si vous passez dans le Montalbanais entre Agen et Toulouse,
la pente d'eau de Montech vaut le détour !**

RUBRIQUE RETRO-NOSTALGIE

LES CINEMAS DE QUARTIER

Claudine DUCLUZEAU



Qui n'a pas fréquenté la salle obscure d'un cinéma de quartier pendant sa jeunesse ?

Chaque personne a un cinéma en tête, avec des souvenirs comme les strapontins qui claquent, les fauteuils qui grincent, la publicité Jean Mineur avant le film, le Coq Gaulois de chez Pathé, le bruit d'un projecteur ...

Personnellement, dans les années 1950, pour moi c'était un « café-cinéma ». En effet, c'était un des cafés d'un petit village nivernais qui faisait office de cinéma certains jours. Il fallait aller dans l'arrière-salle, passer une porte et là, se trouvait une salle avec chaises et balcon où j'ai pu voir toute la série des Sissi avec ma grand-mère.



Le cinéma a été inventé en 1895 par les frères Lumière, deux ingénieurs qui vivaient à Lyon. Cocorico ! C'est une invention majeure française. Il fut un temps où le cinéma s'appelait le cinématographe.

La première séance publique eut lieu le 28 décembre 1895. Le tout premier film a été projeté à Paris au Grand Café Boulevard des Capucines : la sortie des usines Lumière à Lyon.

Au départ, les salles n'ont aucun code architectural précis, utilisant celui des théâtres ou music-halls. Certains architectes et décorateurs suivent le goût du public pour l'exotisme. L'ambition est pour en faire de véritables palais dans les capitales européennes et aux Etats-Unis.

La tendance de l'architecture cinématographique va vers le style mauresque, aztèque et égyptien, la référence favorite, tel le Louxor de Barbès avec ses mosaïques de façade Art Déco construit en 1921 (rénové en 2013), le Rex en 1932 et l'Eldorado en 1933, pour ne citer qu'eux.

La grande époque ou l'âge d'or du cinéma populaire date de l'après-première guerre mondiale pour le cinéma muet. On a construit des salles dès les années 1920. Il y avait également dans les zones rurales le cinéma itinérant dans les communes qui disposaient d'une salle des fêtes.



Le film parlant étant vraiment au point grâce à Mr Léon Gaumont (encore un français), le cinéma va se vulgariser et deviendra accessible à tous les exploitants. Un nombre de petites salles de quartiers effectivement explose avec l'arrivée du parlant dès 1927. De nombreuses salles voient le jour dans le style Art Déco avec marquise, enseigne lumineuse ou verrière.

Les cinémas de quartier se multiplient. En 1950, Paris compte quelques 450 cinémas dont le plus grand du monde (le Gaumont-Palace) avec 6500 spectateurs. Aujourd'hui, on en dénombre plus que 75.

C'était toute une ambiance : rideau rouge, fauteuils en velours rouge, dorures, orchestre, balcons, parfois loges et baignoires.... Le cinéma s'adressait à tous, c'était le loisir populaire par excellence,



échapper à la routine du quotidien, de vrais moments festifs entre copains, premiers flirts, rendez-vous en amoureux au ciné ou au cirque.

Même pendant la Seconde Guerre, le nombre de spectateurs n'a cessé de progresser, jusqu'à 423 millions d'entrées en 1947.

On y allait en famille, le jeudi (car c'était le jour où les enfants n'avaient pas école) et le dimanche. Imaginaire collectif, les films expriment du bonheur, de la joie, des peurs, des fantasmes.

Les cinémas de quartier n'obtiennent jamais les premières exclusivités, mais contentent le public avec des productions d'avant-guerre, françaises et américaines et affichent des secondes exclusivités ou des sorties générales.

La première exclusivité est réservée à une ou deux salles parisiennes. Le film reste en première exclusivité aussi longtemps qu'il a du succès. La deuxième exclusivité intervient trois à dix semaines plus tard dans une douzaine de salles parisiennes. Vient ensuite la « sortie générale » dans les cinémas de quartier et en province.

Il y avait les actualités, le documentaire puis le film. Très abordable, pour le cinéma dans les années 1960, le billet était à 1,90 Frs. On en avait pour son argent. Après avoir fait plus ou moins la queue sur le trottoir, on arrivait dans le hall où la caissière était derrière son hygiaphone.



Il y avait également les ouvreuses pour nous placer, payées par les pourboires et vendre des confiseries pendant l'entracte avec leurs petites corbeilles en osier suspendues à leurs cous. On entendait « Bonbons, caramels, esquimaux, chocolats ». La marque Michoko Pie, bonbon caramel enrobé de chocolat était la star, créée par « la Pie qui chante » en 1936.

Parfois, il y avait des attractions d'entracte, comme un chanteur, un musicien, un comique.

Il fallait faire attention de ne pas avoir devant soi une grande personne ou un chapeau qui risquait de vous gêner. Fut une période où l'on pouvait également fumer pendant les séances.

Parfois il y avait une panne, la lumière se rallumait le temps que le projectionniste dans sa cabine répare la pellicule. Je me souviens être allée voir Mary Poppins dans un village et au moment où l'acteur allait déclarer sa flamme à Mary Poppins, le film a eu une panne au moment où il disait : « Je vous aime », toute la salle s'est esclaffée sur le ralenti qui donnait « Jevousaime ».



Le local de projection est situé derrière le mur opposé à l'écran. Le film est projeté à travers une lucarne, une ouverture faite dans ce mur. Un rayon lumineux sortait de la petite fenêtre, on pouvait apercevoir la poussière qui passait devant. Le projectionniste devait vérifier qu'il n'y ait pas de cassures, de déchirures ou autres, sinon catastrophe assurée. Il devait dérouler tout le film entre ses doigts. Il devait réparer si besoin le film, faire la mise au point et ajuster le son.

Les films étaient en 35 mm avec une perforation ronde de chaque côté du film. Les bobines de 1800 mètres pesaient environ 13 à 18 kilos.

Jusqu'à la fin des années 1950, la seule source lumineuse pour éclairer les images projetées sur un écran était l'arc électrique qui se crée entre deux électrodes en charbon qui s'usaient assez vite par combustion. Pour que le courant électrique reste stable, il était nécessaire de maintenir une distance constante entre les deux charbons. Ces réglages pouvaient se faire manuellement avec une manivelle. Au sommet de la lanterne, un large tuyau raccordé à une cheminée qui permettait d'évacuer les gaz chauds, les fumées

et surtout l'oxyde de carbone produit au niveau de l'arc. Puis la lampe au xénon a remplacé l'arc à charbons.

Les premières pellicules étaient en nitrate de cellulose. Le risque d'incendie était élevé. Les films nitrate « ou films flamme » comme on les appelait, étaient particulièrement dangereux. En effet, au fil du temps, le nitrate de cellulose se décompose, libérant des gaz inflammables et devenant extrêmement vulnérable à l'auto-combustion.

La chaleur était un gros problème, la lumière traversant le film le chauffe. Les bobines étaient exposées à un embrasement inextinguible et à un dégagement de gaz toxique. A partir d'une température de 35°, ce matériau peut s'enflammer tout seul et rien ne peut l'arrêter. Même en l'absence d'oxygène ou sous l'eau, il continue de brûler. Ils furent utilisés jusqu'à la Seconde Guerre.

A l'époque, le risque était d'autant plus grand que les lanternes des projecteurs utilisaient un arc électrique à l'air. Pour cette raison, on utilisait deux projecteurs car il fallait deux bobines de 20 minutes (600 mètres en 35 mm), afin d'assurer un film de long métrage. Une bobine sur chaque projecteur. A la fin de la première bobine, on chargeait une troisième dans le premier projecteur et ainsi de suite. Il y avait un repère sur la pellicule pour avertir le projectionniste qu'il allait devoir changer de projecteur à la fin de la bobine. Les films nitrate sont interdits depuis 1961 au profit de supports moins dangereux, comme l'acétate de cellulose.



A partir de 1952, les pellicules sont sur supports d'acétate de cellulose, plus solides, ce sont les films « *safety* » qui peuvent être assemblés sur une seule bobine et donc un seul projecteur, mais leur durée de vie est assez limitée à cause du « syndrome de vinaigre » (dépolymérisation de la pellicule). On y retrouve également de l'amiante, excellent isolateur sonore.

Pour revenir aux incendies, celui du Bazar de la Charité le 4 mai 1897 est dû par la combustion des vapeurs de l'éther utilisé à l'époque pour alimenter la lampe d'un projecteur de cinéma lors d'un spectacle pour montrer des images animées des frères Lumière. Le bilan est très lourd : 125 personnes dont 118 femmes.

Le 30 août 1947, à Rueil-Malmaison, un terrible incendie ravagea en pleine séance le Select, au 42 rue de Marly, aujourd'hui rue Jean Le Coz, cinéma de 600 places qui était plein à craquer pour voir « *Etoile sans lumière* » avec Serge Reggiani et où chantait Edith Piaf, des chaises avaient même été rajoutées dans les allées, ce jour-là environ 800 personnes s'y entassaient. Un court-circuit enflamma les toiles qui recouvrent les murs et tombent sur les spectateurs. Le feu se propage rapidement, les escaliers en bois sont attaqués et les deux balcons s'effondrent. La cabine du projectionniste est en flammes. Les spectateurs des balcons se jettent dans le vide. Les extincteurs ne fonctionnent pas, la porte de secours est bloquée, une seule issue : la porte d'entrée. Bilan terrible de 89 morts. Parmi les spectateurs, un jeune homme du nom de Jean Le Coz a fait preuve d'une grande bravoure, par trois fois il est retourné sauver des victimes. La troisième fois fut fatale, on retrouva son corps calciné, tenant la dépouille d'un enfant dans les bras.



Le déclin de la fréquentation des cinémas de quartier date du milieu des années cinquante, face à la concurrence de la télévision, les fameuses actualités disparaissent pour commencer.

Le cinéma doit se renouveler : couleur, écran géant, qualité du son, s'adapter aux nouvelles techniques et nouvelles normes de sécurité mais également le confort du spectateur.

La chute de la fréquentation se fait vraiment sentir à partir de 1957. Après-guerre, le film publicitaire né en France est en plein essor. Les publicités font partie intégrante de la séance de cinéma.

A savoir que le premier film publicitaire a lieu en 1898 par les Frères Lumière pour le savon Sunlight.

Puis toujours avec les Frères Lumière, c'est le champagne Moët et Chandon en 1904.

Beaucoup de salles de cinéma ont disparu, par contre d'autres miraculeusement ont pu être sauvegardées. Le Gaumont-Palace Place Clichy accueillait à l'origine l'Hippodrome de Montmartre puis un cirque avant sa construction en 1911. Il pouvait accueillir 6500 spectateurs. Puis à partir des années 60, l'acoustique étant médiocre, il fermera ses portes en 1972 avant d'être démoli l'année suivante. Le matériel sera jeté à la rue et seul l'orgue sera récupéré. Aujourd'hui c'est une galerie marchande abritant Castorama.

Le Kinopanorama, anciennement nommé Splendid Palace jusqu'en 1949, était un lieu incontournable dans le quartier de Grenelle de Paris, avec 3 projecteurs, un écran géant long de 20 mètres et 98 haut-parleurs. Il fermera ses portes en 2002 et sera remplacé par un MacDo puis une salle de sport.

Certaines petites villes ont parfois conservé leur cinéma de quartier. Ainsi, en vacances près de Monségur-en-Gironde, une petite ville de 1500 habitants, à mon grand étonnement il y avait toujours un cinéma « dans son jus », l'Eden, avec sa façade rouge où j'ai pu voir « *Jefferson à Paris* » sorti en 1995. On retrouvait toute cette atmosphère des anciens cinémas.

Majoritaires sont les films américains, italiens et britanniques.

En 1946, les plus gros succès de films français sont *La bataille du rail* (1945), *Le Père tranquille*, *Boule de suif* (1945), *La Symphonie pastorale* (1946), *La Belle et la Bête* (1945), *La Chartreuse de Parme* (1947), *Caroline Chérie* (1950) *Fanfan la tulipe* (1951), etc....

Les spectateurs adorent les premiers péplums italiens. On verra également les *Don Camillo*. Quelques actrices et acteurs parmi les plus connus de cette époque : Marlène Dietrich, Danielle Darrieux, Raimu, Fernandel, Arletty, Jean

Gabin, Jean Marais, Gérard Philipe, Michèle Morgan, Simone Signoret, Martine Carol, Gaby Morlay, Dany Robin, Pierre Fresnay, Michel Simon, Louis Jouvet, Yves Montand, Bourvil.....

Après guerre, la production américaine déferle sur les grands écrans. Tourné en 1939, « *Autant en emporte le vent* » avec Clark Gable et Vivien Leigh, arrive à partir de 1953 dans certaines salles de quartier. La première exclusivité a lieu dans deux salles seulement : le Biarritz sur les Champs Elysées et le Rex.

Dans les années 1960, immense succès des westerns américains avec John Wayne, Kirk Douglas, Cary Grant, Robert Mitchum, Gary Cooper, James Stewart, Burt Lancaster, Rock Hudson, Gregory Peck, et bien d'autres. Sans oublier des acteurs mythiques tels que Humphrey Bogart, Marlon Brando, Franck Sinatra, Richard Burton. Le cinéma perd un jeune premier, James Dean, qui est tué en 1955 dans un accident de voiture.

Les actrices américaines faisaient rêver. Pour certaines, véritables sex-symbols : Rita Hayworth, Ava Gardner, Marilyn Monroe, Elizabeth Taylor, Katharine Hepburn, Lana Turner, Audrey Hepburn, Ingrid Bergman. En France, Brigitte Bardot dite B.B. est devenue la vamp des années 1950-1970. Son premier rôle est dans le *Trou Normand* en 1952 avec Bourvil en vedette. Sophia Loren, Gina Lollobrigida, Claudia Cardinale tenaient la vedette en Italie. Pour les hommes, c'étaient Marcello Mastroianni, Vittorio Gassman, Vittorio de Sica, Ugo Tognazzi et Lino Ventura.

A la fin des années 1950 jusqu'à la fin des années 1960, un mouvement du cinéma français appelé « *Nouvelle vague* » séduit le public, avec des films de jeunes cinéastes qui révèlent une nouvelle génération d'acteurs (Jeanne Moreau, Romy Schneider, Stéphane Audran, Jean Seberg, Bernadette Lafont, Jean-Claude Briaud, Alain Delon, Jean-Paul Belmondo, Gérard Blain, Jean-Louis Trintignant ...)



Paris compte environ 400 cinémas en 1950. C'est l'âge d'or pour les westerns, les films d'aventures, les policiers, les films de cape et d'épée et les comédies musicales.

Dans les années 1950 et 1960, arrive une invention des Etats-Unis de 1932 dans le New-Jersey par Richard Hollingshead, c'est la grande époque des cinémas de plein air ou « drive-in ». On y regardait des films assis dans les voitures.



Des cinémas se spécialisent avec le Kung-Fu, des films de vampire, d'épouvante, du western et d'autres dans des films érotiques et pornographiques, même si la loi de 1976 taxent lourdement les établissements « X ».

Puis, dès le début des années 1960, s'amorce une vague de fermeture de salles vétustes ou sans programmation attractive. Des salles de petite taille s'ouvrent pour les cinéphiles, des ciné-clubs. En 1966, naît le premier complexe multisalles dans le Quartier Latin.

Durant les années 1970 et 1980, les cinémas de quartier périclitent lentement, c'est la désaffection du public et la suppression des salles de première exclusivité. Ils sont souvent remplacés par des supermarchés. A Paris, les années 1980 voient près de 150 salles disparaître.

Aujourd'hui, on parle de multiplexes pouvant compter jusqu'à 30 salles. Ils sont souvent en périphérie des villes avec des grands parkings. Il y a peut être un projectionniste appelé « technicien » mais tout est automatique maintenant. Le projecteur numérique part par lui-même et il ferme les lumières de la salle. Il quitte souvent sa cabine pour faire d'autres tâches. Il surveille même plusieurs salles simultanément.



Avec l'automatisation et le numérique, l'image est magnifique, les tonalités de couleurs sont infinies, la sonorité est impeccable et même dans les silences. On est bien loin des projecteurs du début à manivelle.

Actuellement, il semblerait que l'on se tourne plutôt vers des cinémas plus petits mais avec la même qualité de projection que dans un multiplexe, donc de grands écrans, spatialisation du son

de grande performance, mais tout en restant proche des gens.

Le cinéma de quartier n'est pas tout à fait perdu. Le commerce de proximité semble regagner le cœur des citadins, alors pourquoi ne pas les faire revivre. Beaucoup de projets de bâtiments abandonnés sont détournés pour les restructurer en bâtiments de loisirs, tels à Valenciennes un cinéma a été créé dans une ancienne caserne militaire, un arsenal avec une grande cour. A Verdun, c'est un ancien manège à chevaux.

Pour ceux qui ne connaissent pas le très bon film « *Cinéma Paradiso* » avec Philippe Noiret, sorti en 1988, il est à voir. Il raconte bien l'histoire de ce cinéma disparu.

Et comme dit Eddy Mitchell dans sa chanson « *La dernière séance* » :

*« La photo sur le mot fin
Peut faire sourire ou pleurer
Mais je connais bien le destin
D'un cinéma de quartier
Il finira en garage
En building supermarché
Il n'a plus aucune chance
C'était sa dernière séance
Et le rideau sur l'écran est tombé »*

Source : www.salle-cinema.com



MOUETTE RIEUSE

(*Chroicocephalus ridibundus*)

OU

GOÉLAND ARGENTÉ ?

(*Larus argentatus argenteus*)

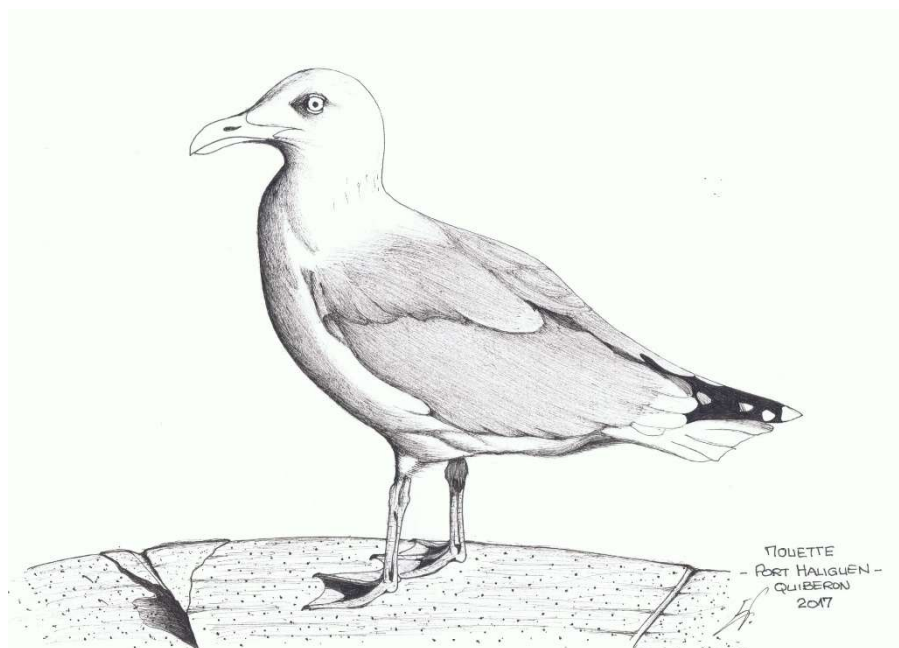
Dessin d'Éric VILLEMIN

Un oiseau blanc qui vit en bord de mer n'est pas forcément une mouette. Il existe de nombreuses races et variétés d'oiseaux de mer avec un plumage à dominante blanche que nous confondons et que appelons improprement mouette.

Les mouettes et les goélands appartiennent tous deux à la famille des Laridées

Voici quelques explications pour différencier rapidement une mouette d'un goéland, ces espèces très proches mais distinctes, lors de vos prochaines balades.

La mouette, plus craintive, est bien moins imposante que le goéland. Facilement identifiable à ses cris aigus, rapides et rauques, souvent en série, qui peuvent rappeler des rires stridents. Ses pattes et son bec sont toujours plus rouges et elles portent un petit capuchon gris-brun lors de la période de reproduction. La plus connue de nos côtes est la mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*).



Les goélands, les plus connus de nos côtes françaises sont le goéland argenté (*Larus argentatus*) et le goéland Leucophée (*Larus michahellis*). Leur bec jaune porte une petite tache rouge sur la partie inférieure du bec, ces « oiseaux sociables » selon la ligue pour la protection des oiseaux (LPO), n'hésitent pas à aborder les humains en toute saison. Leurs longues ailes font d'eux des acrobates des airs mais ils se déplacent aussi très bien dans l'eau grâce à leurs longues pattes et leurs pieds palmés.

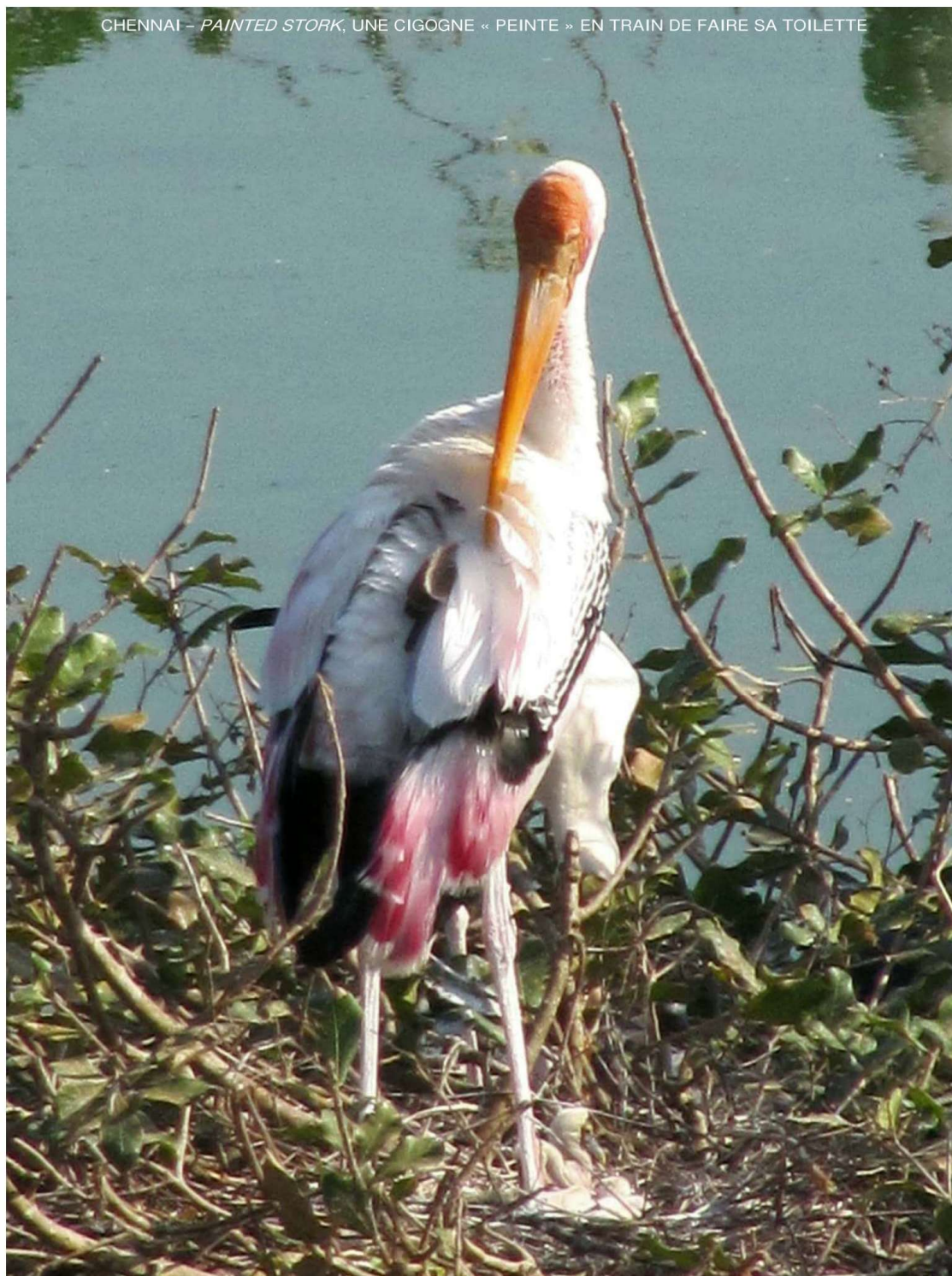
Le goéland, lui, a un cri plus grave et rauque, parfois perçu comme un véritable braillement. Ce cri puissant est facilement

reconnaissable, surtout quand plusieurs goélands communiquent entre eux.

CHRONIQUES de VOYAGES

Réserve ornithologique de VEDANTHANGAL, Inde

Eric VILLEMIN



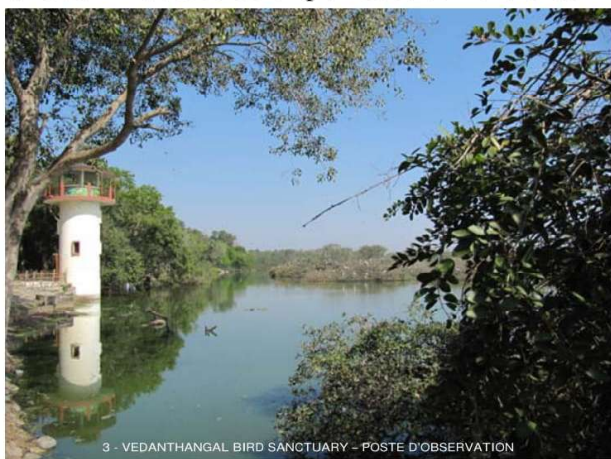
Réserve ornithologique de *Vedanthangal* située à environ 75km au sud de *Chennai* au cœur de rizières, sur une superficie de 30 hectares. Forte de ses 200 ans elle serait la plus ancienne réserve d'Inde.
En regardant de près la patte de droite vous découvrirez un « cigognon ».

Pour changer des vieilles pierres et des temples, nous voici sur la route qui va nous conduire dans un lieu isolé mais très couru au cœur de la campagne indienne. Il y aurait en effet plusieurs milliers d'individus qui ont tous la particularité d'être à plumes et de faire partie des oiseaux du voyage, des migrateurs qui ont élu domicile pour un temps sur un lac. Nous trouverons donc des échassiers du type héron, cigogne, spatule, aigrette, ibis et des nageurs du type cormoran et pélican.



1 - VEDANTHANGAL BIRD SANCTUARY - LA CAMPAGNE ENVIRONNANTE

l'observation. Nous sommes accueillis par un effroyable vacarme de claquements de becs des cigognes « peintes » surtout. En fait tous ces emplumés se donnent rendez-



3 - VEDANTHANGAL BIRD SANCTUARY - POSTE D'OBSERVATION

la chaleur lorsque l'on zoome cela devient difficile d'avoir des clichés



5 - VEDANTHANGAL BIRD SANCTUARY - REUNION DE CIGOGNES

THE MADRAS CHRONICLE

n°13
2021

ou la chronique d'un Frenchy aux Indes
par ERIC

Nous voici donc au cœur d'un secteur de riziculture (1). Après nous être acquittés de notre droit d'entrée nous grimpons quelques marches pour accéder à la digue qui délimite la réserve et qui a été aménagée pour



2 - VEDANTHANGAL BIRD SANCTUARY - VUE GENERALE SUR LA MANGROVE

vous sur la mangrove qui parsème l'étendue d'eau (2).

Au point d'observation (3) on se sent un rien ridicule avec son appareil compact alors que la plupart des visiteurs sont équipés de zooms de fous, de pieds enfin du matériel de pro quoi. N'empêche que je suis arrivé à capturer quelques clichés sympas mais avec l'arrivée de



4 - VEDANTHANGAL BIRD SANCTUARY - SPATULE ET HERON

nets. En fait toute cette volaille se moque bien de notre présence et vaque à ses occupations, comme de se faire une toilette (5) mais c'est un rien compliqué quand on a un bec de cette longueur !! D'autres, comme la spatule, cherchent leur petit déjeuner parmi les rameaux de la mangrove(4). Depuis la création de la réserve dans cette



6 - VEDANTHANGAL BIRD SANCTUARY - TROP PLEIN ALIMENTANT LES RIZIERES

zone agricole, les riverains riziculteurs ont pris soin de la protéger car grâce à l'eau, engraisée du guano des quelques 40000 individus recensés, qui sert à l'irrigation de leurs champs, ils n'ont pu que constater l'augmentation de leur production céréalière (6) et ces oiseaux n'étant pas granivores, ils ne craignaient pas grand-chose de leur part.

A l'heure des grosses chaleurs ils repartent vers des horizons meilleurs,



7 - VEDANTHANGAL BIRD SANCTUARY - XXX ET DES CANARDS



8 - VEDANTHANGAL BIRD SANCTUARY - BEL OISEAU !!

Turquie, Sibérie, Inde du Nord, Pakistan entre autres et reviennent pour nidifier de novembre à mars. C'est sur ces espèces inconnues (7)(8) parmi la centaine répertoriée que nous quittons le lieu pour aller nous ressourcer dans un temple sur une colline dominant la

campagne. Je ne vous donnerai pas son nom car je ne l'ai pas retrouvé sur internet. Après avoir gravi les marches nous sommes accueillis par une divinité et les gardiennes

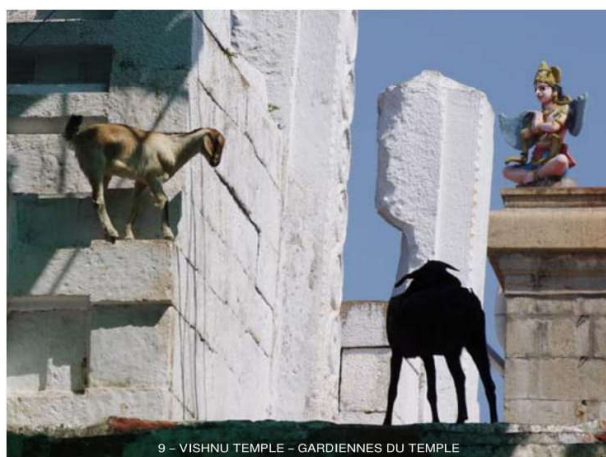


10 - VISHNU TEMPLE - DETAILS

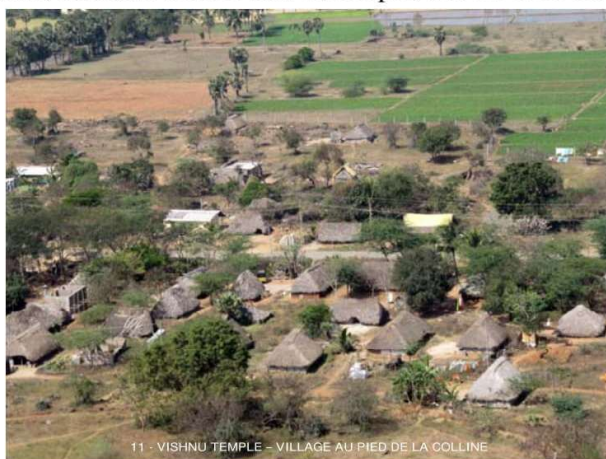
du temple (9), les chèvres, il n'y pas à dire de vraies bigotes. Ce qui est sûr c'est qu'il est dédié à **Vishnu** (10). Une nouvelle fois nous avons pu voir ce que la ferveur religieuse peut pousser à faire. Sous nos yeux, un fidèle a fait le tour du temple, soit environ 250 à 300m, allongé de tout son long en roulant sur lui-même avec derrière Madame qui le suivait tout en récitant des incantations.

Après la visite du Saint des Saints où officiait un prêtre nous entamons la

descente avec vue plongeante sur un village aux toits de



9 - VISHNU TEMPLE - GARDIENNES DU TEMPLE



11 - VISHNU TEMPLE - VILLAGE AU PIED DE LA COLLINE

palmes (11) puis reprenons notre route. Nous avons pu voir un **Car Wash** (12) dernier cri pour camions car les voitures auraient des problèmes pour s'en sortir à moins d'avoir un 4x4 !!

C'est ainsi que se termine notre balade dominicale après un passage à **Mahabalipuram** pour se restaurer face au golfe du Bengale.

Après une semaine de labeur le week-end est de



retour, j'ai décidé en accord avec moi-même de m'attaquer aux derniers vestiges de l'aire coloniale que je n'avais pas encore visités. Donc, la 1^{ière} tentative (voir chronique n° 10) s'étant soldée par un échec du au climat je suis retourné dans le quartier du **Saint George Fort**. Celui-ci est toujours occupé par des troupes en transit et est encore le siège du gouvernement du **Tamil Nadu**. La partie visitable de cette place forte en est donc plus que limitée, le petit square à l'entrée au pied du **Legislature & Secretariat building** (13) et le

musée, tout le reste « accès interdit ». Surnommé la **White Town** il a été construit mi 17^{ième} et marque le point de départ de l'implantation et la colonisation britannique.

Cette ère belliqueuse nous est rappelée par la rangée de canons de tous types et tailles, on pouvait même



15 - SAINT GEORGE FORT - LES FORTIFICATIONS



12 - CAR-WASH A L'INDIENNE

faire de l'art sur ces armes à l'image de ces décorations très détaillées(14), et par les remparts qui ne sont hélas pas faciles à photographier (15), pas d'endroit surélevé ni de possibilité de s'en approcher, peut-être que si un jour cela tombe dans le domaine public les jardins seront ouverts, qui sait ?



14 - CHENNAI - SAINT GEORGE FORT, UN CANON



C'est donc un peu déçu que je prends le chemin de la **High Court**, la Haute cour de Justice (16), dans son pur style **indo-saracenic** et après bien des difficultés pour rentrer dans l'enceinte j'ai réussi à trouver le bon porche, celui que tous les justiciables utilisent pour aller répondre de leurs actes devant la loi et c'est donc sans encombre que j'ai franchi le seuil du porche de l'enceinte et ai pu me promener sans contrainte un peu partout (17). Le samedi, ici, il n'y a pas de pause, l'activité judiciaire bat son plein et j'ai croisé bon nombre d'avocats la toge au vent qui allaient plaider la cause de leurs clients.



16 - CHENNAI - HIGH COURT, DE L'EXTERIEUR C'EST UN PEU RESTRICTIF



17 - CHENNAI - HIGH COURT

Sur la place au milieu du complexe, on trouve la statue du roi de la dynastie **Chola** (3^{ème} siècle BC au 13^{ème} siècle AD) (18), **Manuneechi** qui par ses actions, selon la légende, est devenu l'incarnation de la justice dans la littérature **Tamil**.



18 - CHENNAI - HIGH COURT AVEC LA STATUE DU ROI MANUNEECHI CHOLAN

Après avoir parcouru les allées je suis ressorti et ai traversé la rue mais en profitant du terre-plein central pour prendre la photo de la **YMCA** (terme bien connu des fans du groupe disco **Village People** !!), **Young Men's Christian Association** (19). C'est en 1890 qu'elle fut implantée dans ce bâtiment de **Madras**, pur produit de la colonisation, qui se trouve être un peu gâché par tous ces placards publicitaires.



19 - CHENNAI - YMCA BUILDING

Bien évidemment la colonisation n'était pas uniquement militaire et économique mais aussi religieuse, à travers **Chennai** il est possible de voir une multitude d'églises et temples, résultats du prosélytisme de l'époque. Au cœur de **Georgetown** à deux pas des vestiges précédents, dans une ruelle besogneuse, après avoir gravi quelques marches et franchi un porche on se retrouve dans un verdoyant havre de paix et de silence au cœur de ce quartier digne d'une



20 - CHENNAI - GEORGETOWN, EGLISE ARMENIENNE

fourmilière. Vous entrez dans les jardins de l'église arménienne (20)(21) avec des arbres offrant de l'ombre, le tout posé là au milieu des pâtés de maisons et masures de ce quartier populaire.

Elle a été édifée dans sa forme définitive en 1772 et a été déclarée récemment « Patrimoine National ». Il n'y aurait que 2 Arméniens vivant à **Chennai** donc il n'y a pas d'office toutes les semaines mais seulement 2 fois par an, donnés par des prêtres qui descendent de **Kolkata** avec un chœur, un orgue et une poignée de fidèles afin de ne pas laisser cet édifice à l'abandon.



21 - CHENNAI - GEORGETOWN, EGLISE ARMENIENNE



22 - CHENNAI - EGLISE ARMENIENNE, LE CIMETIERE

Il est étonnant de voir l'entretien impeccable du bâti comme du jardin et des quelques tombes dont celle d'un arménien célèbre le **Rev Haruthiun Shmavonian** (22) qui a été le premier à imprimer un journal de langue arménienne à **Madras** en 1794, du nom de **Azdarar**, cela lui a valu le titre de « Père du journalisme arménien ».

Après bien des détours et contours je me suis retrouvé face à ce grand bâtiment blanc que je connaissais par les peintures murales sur les murs du **Raj Bhavan** (conf. Chronique 7) que je ne savais pas être à **Chennai**. Il s'agit du **Ripon Building** (23) du nom du Vice-roi **Lord**



23 - CHENNAI - RIPON BUILDING, MUNICIPAL CORPORATION OF CHENNAI

Ripon (1880-1884). Il héberge depuis 1913, date d'achèvement des travaux après 4 années, la **Municipal Corporation of Chennai**, en bref la Mairie, qui est la plus vieille mairie d'Inde. Elle fut créée en 1688 par décret royal de **Jacques II**, elle gère les 155 circonscriptions que compte la ville.



24 - CHENNAI - CHEPAUK PALACE

A deux pas de **Marina Beach** et du **Saint George Fort** se trouve le **Chepauk Palace** (24)(25) qui fut construit par le **Nawab of Carnatic**, le nouvel allié des Grand-Bretons, qui avait demandé de le construire dans l'enceinte du fort mais bon il ne faut pas trop en demander !! Il a donc été autorisé à l'édifier à cet endroit, à portée de canons du fort, pour être quand même sous sa protection au cas où !! Ce serait le début du style **indo-saracenic** mais sans savoir qui en est l'auteur. L'ensemble aurait



25 - CHENNAI - CHEPAUK PALACE

été achevé vers 1768.

Le centre d'intérêt du coin s'est déplacé d'une centaine de mètres vers l'ouest sur l'autre rive du **Buckingham Canal** et on est passé d'un palais à un temple, celui du cricket. Si vous en est fan vous devez donc connaître le **Chepauk Stadium** qui est en ce moment en pleine effervescence à cause de la **Cricket World Cup**, j'ai eu droit aux clameurs car le match **India vs Ireland** avait lieu et pour info ce sont les Indiens qui ont gagné !!

C'est sur ce scoop que s'achève le retour vers autrefois. Voici un rickshaw à pédales (26) qui sur **Chennai** deviennent plutôt rares et concentrés sur **Georgetown**. Ils sont progressivement remplacés par le **tuktuk** à moteur qui carbure au GPL.

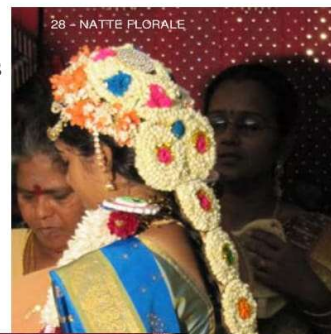


26 - CHENNAI - RICKSHAW



Le lundi qui a suivi notre week-end ornithologique j'ai été plongé dans les traditions indiennes qui jalonnent leur vie, grâce l'invitation à la cérémonie de fiançailles d'un collègue à laquelle je me suis rendu avec 3 autres collègues indiens. Malgré une circulation chaotique notre chauffeur a trouvé sans encombre notre lieu de rendez-vous.

A notre arrivée la famille, amis et autres invités étaient en train de prendre place dans la salle où allait se dérouler la



cérémonie.

La famille du fiancé avait déposé au pied des fauteuils des cadeaux (27), 7 sortes de fruits, des sucreries, entre autres du *ladu*, friandise à base de sucre et de *ghee* dont je vous ai parlé plusieurs fois sans pouvoir vous en présenter, puis le *saree* de mariage en soie rouge tissée de fils d'or et un collier en or.

Les fiancés se sont installés dans les



fauteuils. La fiancée était vêtue d'un *saree* bleu et coiffée d'une natte florale (28). Puis sont venus les grand-pères (29) qui ont promis devant l'assistance que les fiancés ici présents étaient bien leurs petite-fille et petit-fils.

Afin de sceller leur engagement l'un envers l'autre les fiancés se sont échangé des colliers de fleurs (30), ce qui revêt la même signification aux yeux des indiens que

l'échange des bagues chez nous.



Ensuite le fiancé a offert officiellement le *saree* et le collier à sa Promise (31). Celle-ci a alors quitté la pièce puis est revenue quelques instants plus tard tout de rouge vêtue dans son splendide *saree* et elle portait le collier

Une fois les fiancés réinstallés dans leur fauteuil, les femmes des 2 familles sont venues les congratuler et leur souhaiter un mariage heureux tout en leur apposant le *tilak* sur le front puis en leur faisant des marques de pâte de bois de santal sur les joues et les mains (32)





La famille de la fiancée a ensuite donné de l'argent au fiancé pour acquérir sa tenue de mariage (34).



Pour le menu vous pouvez jeter un œil sur l'assiette des fiancés qui, après s'être occupés des invités, ont fait une pause bien méritée et se sont restaurés à leur tour (36).

Je tiens à remercier les fiancés d'avoir accepté que je relate la cérémonie dans cette chronique et que je l'illustre avec les photos qu'ils m'ont transmises et les miennes, ainsi que de m'avoir fourni les explications sur son déroulement, ce qui m'a permis de vous en décrire les principales étapes.



Une fois ces rituels passés les 2 fiancés ont pris soin de leurs invités. Nous avons donc été conviés au repas servi sur la traditionnelle feuille de bananier qui est le geste le plus gratifiant que les hôtes peuvent faire pour honorer leurs invités.

Me voici donc installé devant ma feuille de bananier (35) sur laquelle les serveurs sont venus déposer les différents mets, hélas j'ai oublié de prendre une photo de « l'assiette » complète et, une fois commencé à manger, il était trop tard car j'étais plus préoccupé à ne pas paraître trop « empoté » en mangeant avec la pince droite d'Adam. Moi je ne possède pas la technique !!



En remerciant encore les fiancés pour leur invitation, je termine cette chronique et vous donne rendez-vous pour la prochaine parution.

A+ le 25/03/2011 ERIC

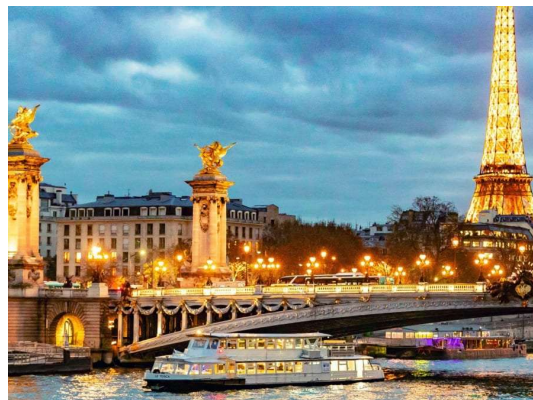
RETROUVONS-NOUS POUR UNE CROISIÈRE À PARIS

Huguette LIVERNAULT

Dans le cadre de la commission loisirs, nous avons le plaisir de vous proposer un **Déjeuner Croisière Bistronomique sur la Seine le vendredi 3 octobre 2025**, au prix de **70 €** par personne.

Départ 12 h précise retour vers 14 h 30 – quai d'embarquement Pont Alexandre III – 75007 PARIS – descendre sur le quai, rive gauche, face au Grand Palais Le bateau Ivoire est amarré au Bistrot Alexandre III.

Au programme de notre croisière de 2h : Pont Alexandre III, Musée d'Orsay, île de la Cité, Notre-Dame de Paris, Bibliothèque Nationale, l'Hôtel de ville, Conciergerie, Musée du Louvre, tour Eiffel... Passage sous 31 des 37 ponts de la capitale.



Déjeuner croisière – Exemple de menu :

Entrées : Assiette de trois dégustations (servies ensemble)

- Saumon gravelas terre mer pousses fraîches,
- Panna cotta de tomates concombre au basilic,
- Mini burger confiture d'oignon bloc de foie gras,
- (Végétarien) Tartare de légumes, sauce curry au lait de coco

Plats :

- Dos de cabillaud, poêlée de légumes, sauce crustacés,
- Suprême de volaille marinée au citron, carotte fanes et légumes confits,
- (Végétarien) Risotto aux pleurotes et fèves.

Desserts : Assiette de 2 douceurs sucrées :

- Chou crémeux au chocolat et caramel beurre salé,
- Framboisine au chocolat blanc, pointe de yuzu,
- (Végétarien) Wok de fruits de saison, coulis de fruits rouges.

Boissons (comprises) :

- 1 coupe de crémant
- vin rouge ou blanc – ½ bouteille par personne
- ½ bouteille d'eau minérale

Participera déjeuner croisière :

NOM :

Prénom :

Nombre de personnes :

Pour des raisons d'intendance nous devons confirmer au prestataire le nombre de personnes inscrites vers la mi-juillet ; et de ce fait nous vous serions obligés de bien vouloir

nous adresser votre inscription **au plus tard le 14 juillet 2025**

par courriel à : a.rtp@external.technipenergie.com ou huguettelivernault@orange.fr

et nous adresser un chèque de 70€/pers. établi à l'ordre de ARTP à envoyer à :

**ARTP – TECHNIP ENERGIES – Immeuble Origine
2126 Boulevard de la Défense – CS 10266 –
94741 NANTERRE CEDEX**

NÉCROLOGIE



Robert CALEGARI

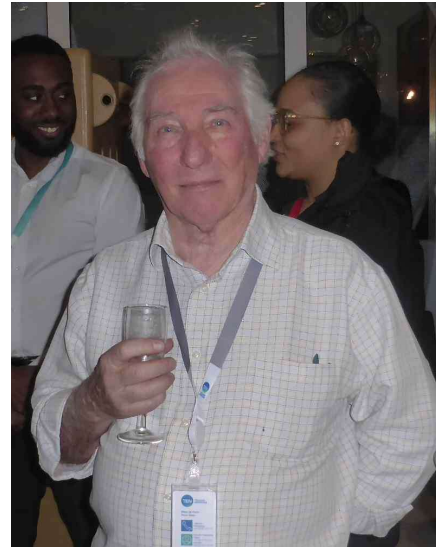
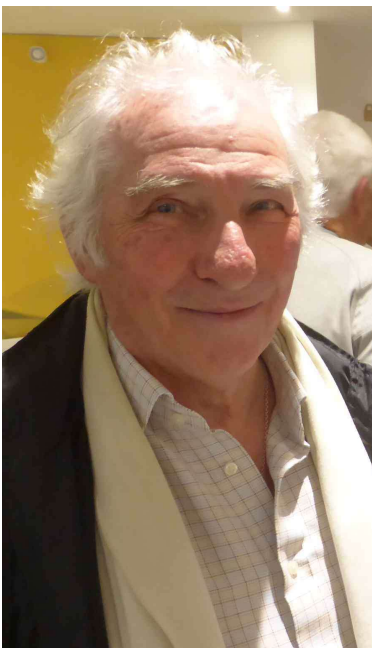
Notre collègue **Robert CALEGARI** est décédé dimanche matin 25 mai 2025 à la suite de complications générées par le traitement de son cancer à l'âge de 79 ans.

La cérémonie des obsèques de Robert a eu lieu le Mardi 3 juin 2025 10h30 - Eglise Saint Jean-Baptiste de Carrières sur Seine (32 rue Gabriel Péri - 78420) suivie de la crémation à Cormeilles en Parisis (27 rue Georges Méliès - 95240).

Robert a été une figure de l'estimation et du cost control de Technip durant toute sa carrière. Il était apprécié pour son professionnalisme et son relationnel. Il était un passionné d'aéromodélisme.

Il participait régulièrement à nos événements de l'ARTP. Il s'était inscrit à notre pot de l'amitié de mars mais il n'avait pas pu se joindre à nous du fait de ses problèmes de santé. L'annonce de son décès nous attriste.

Robert était adhérent à l'ARTP.



"Cher Daniel,

Tu nous apprends la disparition de Robert et c'est bien triste. Même prévisible ce décès nous prive d'un adhérent actif et d'un ami.

Il ne manquait pas nos rencontres et ses prises de parole ont été pertinentes et clairement annoncées.

A toi Daniel et à toute ta famille et amis je t'adresse nos sincères condoléances et toute notre sympathie.

Bien à toi. "

Daniel BAILLY

"Daniel, c'est une triste nouvelle et je te présente mes sincères condoléances. C'est très dur de perdre un frère.

Bien amicalement"

Huguette LIVERNAULT

"Robert s'est envolé !

Je n'ai jamais travaillé avec Robert mais avec son frère Daniel, aussi sympathiques l'un que l'autre. C'était toujours avec plaisir que l'on se rencontrait dans les couloirs de TP.

Robert était un grand fana d'aviation, tout comme mon mari Jacky, et cela tout de suite nous avait rapprochés. Nous nous retrouvions au meeting d'aviation de la Ferté-Alais à la fin des années 1970 sur l'aérodrome de Jean Salis, fils de Jean-Baptiste Salis, créateur du meeting à Cerny, meeting à ne pas manquer avec tous les avions de collection et de légende.

A une certaine époque, Robert dessinait dans le magazine du Fana de l'Aviation, il avait vraiment un bon coup de patte, ses dessins humoristiques faisaient toujours sourire. On le retrouvait également dans des articles du Fana et sur des forums d'aviation.

[Ci-contre : LE FANATIQUE DE L'AVIATION N° 80 - Meeting à la Ferté-Alais par Robert et Daniel Calegari Editions LARIVIERE Juillet 1976](#)





Nous nous étions revus lors du cocktail pour les 40 ans de l'ARTP en mars 2023. C'était la dernière fois. Maintenant, Robert s'est envolé vers d'autres cieux, comme on dit.
Nos sincères condoléances à sa famille, ses amis et une pensée particulière à Daniel."

Claudine et Jacky DUCLUZEAU

"Je suis sincèrement peiné d'apprendre le décès de Robert. Je le savais gravement malade, il n'avait pas pu venir à notre dernier pot de mars 2025. Il était un de mes plus anciens et sympathiques collègues que je revoie toujours avec plaisir.

J'ai connu Robert entre 1978 et 1984 sur le contrat Gas Lift en Sibérie (voir TU121 – avril 2023). C'était un contrat atypique où on n'avait pas de référence dans ce domaine à Technip. Il posait beaucoup de questions et essayait de comprendre notre domaine d'activités. Le cost control y était un travail d'équilibriste auquel il prenait plaisir.

Je l'ai côtoyé ensuite sur plusieurs projets et propositions, nos relations ont toujours été chaleureuses et la retraite ne les a pas arrêtées. Il m'avait appelé à l'aide en novembre car il se débattait avec les arcanes d'internet et les mystères de l'informatique.

Daniel, je te transmets mon amitié et te présente mes sincères condoléances pour le décès de ton frère. Transmets à votre famille et amis ma sympathie."

Philippe ROBIN

"A mon Ami, tu as réussi à un grand professionnel, avec ton caractère bien trempé comme je l'aimais (tes origines italiennes probablement).

Tu as été un des papes dans ton métier, avec la volonté de toujours débusquer ce fameux "Forecast" tant dérangeant.

Merci pour tout ce que tu nous as apporté pendant ces nombreuses années où j'ai pu te cotoyer tant sur les Projets (depuis Astrakhan I puis II, jusqu'au Qatar), que sur les propositions.

Merci d'avoir transmis tes connaissances à des jeunes que tu as marqués de ton empreinte.

Que de souvenirs ensemble, Robert.

Sincères condoléances à toute sa famille."

Gilbert HOREN

"Robert nous a quittés. On le savait bien malade et les nouvelles de Daniel lors de notre dernier pot n'étaient pas des plus optimistes.

Il aura fait toute sa carrière au Cost Control avec une passion comme on en a rarement vues exprimées. Son expérience acquise au fil des années sur de multiples contrats de toute nature et taille lui a donné compétence certaine, une assurance solide, des certitudes, et le souci de transmettre. Son honnêteté et sa volonté de réussir sa tâche et de contribuer à la réussite de ses projets étaient remarquables. Tout ceci en fit un partenaire attachant dans les équipes, même si parfois sa gouaille et le sentiment de ne pas être compris ou suivi, pouvaient le perturber.

Nous regretterons Robert avec ses nombreuses interventions qui animaient les réflexions et assemblées. Une personnalité qui marquera les mémoires de ceux qui l'ont connu.

Une pensée pour ses proches et en particulier Daniel."

Didier BRIFFAUD

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

Liliane POSTIC

Nous avons appris le décès de Liliane **POSTIC** le 4 avril 2025 à l'âge de 86 ans.

Elle travaillait au service documentation/montage de Technip.

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

**L'association ARTP présente ses sincères condoléances et adresse sa sympathie
aux familles et aux amis de tous nos anciens collègues décédés.**

ARTP – MISE A JOUR DE L'ANNUAIRE DES ADHÉRENTS JUILLET 2025 - TU128

ARTP - MISE À JOUR DE L'ANNUAIRE DES ADHÉRENTS

MAJ - TU	Civ.	NOM	PRENOM	TELEPHONE	MOBILE	EMAIL	ADRESSE	CODE	VILLE
01-Nouveau	M	BOUYER	JEAN-JACQUES		06 81 53 58 20	jibouyer@hotmail.fr	1 LOTISSEMENT ISABELLE ROUTE DE VALENSE	04700	ORAISON
02-modification	M	CHOSSANDE	DENIS	04 72 54 63 80	06 83 73 14 15	denis.chossande@orange.fr	24 CHEMIN DU GUERET	69210	LENTILLY
02-modification	M	DUPONT	BERNARD	06 03 54 17 15	06 70 83 37 23	mamywonne@yahoo.fr	17 AVENUE LEONARD DE VINCI	66250	SAINT LAURENT DE LA SALANQUE
01-Nouveau	M	DUVAL	MARC		06 07 56 45 02	marcduval@qamail.com	348 RUE LECOURBE	75015	PARIS
02-modification	M	EYRAUD	BERNARD	04 78 48 87 62	06 11 29 16 06	laour69890@yahoo.com	5 ALLEE DU MERLE	69890	LA TOUR DE SALVAGNY
01-Nouveau	M	FRANCOIS	ALAIN		06 88 38 36 52	alain01700@gmail.com	1 BIS CHEMIN DE RAPAN	01700	NEYRON
02-modification	Mme	JOSSE ex Aribard / Bonrafoux	ELIANE		06 24 82 83 71	adresse refusée josse.allane@orange.fr	EHPAD GUILLAUMET STUDIO 123 55 RUE DES VERGERS	35800	DINARD
02-modification	M	LAURENT	JEAN		06 76 53 92 34	jean28laurent@gmail.com	29 AVENUE DES FLEURS	18700	AUBIGNY SUR NERE
02-modification	Mme	LE BARZ HUTSEBAUT	MICHELLE			hutsebo@orange.fr	RESIDENCE EMERAUDE B2 SAPHIR 52 AVENUE RIOU BLANQUET	06130	GRASSE
01-Nouveau	M	LEGENBRE	LOIC		07 81 72 80 51	loic.legembre@outlook.fr	2 RUE DE LA SOLIDARITE	93700	DERANCY
04-Radiation	Mme	MADER		01 47 51 65 76			1 RUE DE LA ROCHE	92500	RUEIL MALMAISON
01-Nouveau	Mme	MARTIN MARTINEZ	CARMEN		06 22 31 49 63	carmen_martin@hotmail.fr	58 RUE COSTE	69300	CALUIRE ET CUIRE
02-modification	M	PASTORINO	JEAN-PIERRE		06 86 92 94 72	j-p.pastorino89@gmail.com	LOGEMENT 102 1ER ETAGE 31 AV DU VALLESPIN	66700	ARGELES SUR MER

LE TRAIT D'UNION N° 128



REINE, port de pêche du sud-ouest de la localité de MOSKENES dans les îles LOFOTEN, Norvège.

Photo d'Ewa Daniel, juin 2025

Association des Retraités de Technip

a.rtp@external.technipenergies.com - www.artechnip.org